



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# Rapport annuel 2014

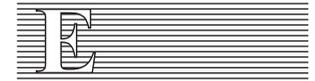






NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Trente-troisième réunion du Comité d'experts*



Distr. générale

E/ECA/COE/33/11  
21 mars 2014

Français  
Original : anglais

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Réunion du Comité d'experts de la septième réunion annuelle  
conjointe de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement  
économique de la Commission économique pour l'Afrique  
et de la Conférence des ministres de l'économie et des  
finances de l'Union africaine**

Abuja (Nigéria)  
25-28 mars 2014

# Rapport annuel 2014

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante:

**[www.uneca.org](http://www.uneca.org)**

ou contacter:

Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél.: +251-11-544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

---

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>v</b>
<b>I. Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2013 .....</b>	<b>1</b>
A. Évolution de l'économie mondiale et répercussions sur l'Afrique.....	1
B. Résultats économiques de l'Afrique en 2013.....	2
C. Nécessité de diversifier les exportations pour stimuler le commerce et soutenir la croissance .....	4
D. Adopter des approches novatrices en vue de combler le déficit de financement de l'Afrique .....	4
E. Politiques à mettre en œuvre en vue d'une croissance inclusive et le développement porteur de transformation .....	5
F. Perspectives de croissance en Afrique.....	6
G. Conclusion.....	7
<b>II. Aperçu des activités programmées et de leurs résultats .....</b>	<b>9</b>
A. Politique macroéconomique .....	9
B. Intégration régionale et commerce.....	11
C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique .....	12
D. Statistique .....	15
E. Renforcement des capacités .....	17
F. Coopération technique.....	20
G. L'égalité entre hommes et femmes et les femmes dans le développement.....	21
H. Activités sous-régionales pour le développement.....	23
I. Planification et administration du développement .....	28
J. Développement social .....	31
<b>III. Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux.....</b>	<b>33</b>
A. Organes traitant de questions générales de développement.....	33
B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission.....	34
C. Réunions tenues pendant la période à l'examen.....	34
<b>Annex I: Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres des finances de l'Union africaine de 2013.....</b>	<b>39</b>





**Carlos Lopes**  
*Le Secrétaire général adjoint  
 de l'Organisation des Nations Unies et  
 Secrétaire exécutif de la Commission  
 économique pour l'Afrique*

Le présent rapport annuel décrit les progrès accomplis d'avril 2013 à mars 2014 dans l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; il met particulièrement l'accent sur les résultats atteints s'agissant de l'appui au développement des États membres, dans le contexte des réformes engagées récemment par le secrétariat.

L'année considérée a été une période de progrès et de transformation pour la CEA. Elle a été caractérisée par l'intensification de l'action menée pour mettre en œuvre les mesures de réforme adoptées par la Commission en mars 2013. Elle a aussi été marquée par la définition et la formulation d'une nouvelle vision et d'un nouveau programme de transformation de l'Afrique élaborés par les dirigeants africains – l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La CEA a enregistré des progrès considérables en 2013, concernant ses objectifs de réforme. Grâce à une direction déterminée et à une stratégie clairement définie, de nombreux aspects de la vision stratégique et des réformes sont aujourd'hui réalisés. Les résultats de cette évolution se manifestent clairement dans l'amélioration de la qualité des programmes, des publications et des services mis au point pour répondre aux besoins des pays africains. Dans l'ensemble, ces changements ont fait de la CEA une organisation plus volontariste, qui livre des produits et des services de meilleure qualité, et dont les résultats et l'impact sont plus percutants.

Grâce aux réformes menées, la CEA est devenue une institution forte, pertinente et capable, dont l'action est entièrement axée sur les priorités de développement et les besoins de ses États membres. Sa réputation de centre régional de la politique de développement et d'instance régionale de concertation n'a jamais été aussi positive. De fait, l'un des principaux résultats des réformes, outre l'aspect programmatique, est que les États membres ont réaffirmé que la CEA était une organisation à leur service qu'elle travaillait pour eux et avec eux, grâce à un secrétariat créatif et dynamique, qui répondait à leurs besoins dans un contexte en

## Introduction

constante évolution. Les réformes ont aussi permis à la CEA de renforcer son appui aux tendances positives qui se dégagent en Afrique, ce qui lui a donné un plus grand retentissement et a davantage mis en exergue la pertinence de son rôle. L'exécution du programme s'est aussi améliorée au cours de l'année, l'accent ayant été davantage porté sur les résultats.

Illustration de l'utilité croissante de la CEA, les chefs d'État et de gouvernement lui ont demandé de collaborer avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires pour formuler les éléments du nouvel Agenda 2063, qui a vocation à appuyer le programme de transformation du continent. L'action de fond et les analyses menées par la CEA se sont avérées essentielles pour la définition des objectifs de développement de l'Afrique et l'établissement des cibles et des indicateurs qui y sont associés. La CEA a aussi considérablement contribué à élaborer la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, adopté à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier dernier. Elle continuera d'appuyer ce processus, pour faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient prises en compte dans le débat mondial sur le programme de développement pour l'après-2015.

Nos rapports et publications ont atteint une qualité et une précision jamais égalées, pour ce qui est des analyses faites et des recommandations formulées. Le dernier Rapport économique sur l'Afrique en date, axé sur l'industrialisation et la transformation économique, et le rapport annuel, intitulé État de l'intégration régionale en Afrique et consacré au commerce intra-africain, ont analysé des questions actuelles et pointues, et ont ainsi continué d'influer sur les décisions politiques de nombreux pays d'Afrique. La troisième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique, consacrée à la question des élections et de la gestion de la diversité, ainsi que le rapport annuel sur l'évaluation des progrès accomplis en Afrique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé Sécurité alimentaire en Afrique : enjeux, défis, enseignements, montrent éga-

lement que l'action de la CEA répond efficacement aux défis que pose le développement de l'Afrique. Tout aussi importante, l'étude consacrée à la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, réalisée conjointement avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à la demande des chefs d'État africains, a conclu que le continent disposait de vastes ressources pour financer son développement et a recommandé de renforcer la mobilisation de ces ressources en Afrique au moyen de neuf instruments relevant du secteur privé.

Les activités statistiques de la CEA se sont considérablement étoffées au cours de l'exercice, comme le montre bien la qualité de l'édition 2013 de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, publication conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement. La version en ligne de l'Annuaire a été consultée par plus de 500 000 usagers au cours de la seule année écoulée. La CEA commence aussi une nouvelle et prometteuse étape de son action concernant les profils de pays africains ; celle-ci se concrétisera par une nouvelle publication phare qui produira des informations et des analyses sur les grandes tendances économiques et sociales, l'objectif étant d'enrichir l'élaboration des politiques au niveau des pays.

Parmi les autres réalisations importantes de l'année écoulée, on retiendra les grandes réunions, conférences et manifestations organisées par la CEA pour promouvoir la concertation et le consensus parmi les décideurs africains. La quarante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Abidjan en mars 2013, a analysé la question de « l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », et a souligné que le continent devait poursuivre l'industrialisation à partir de ses produits de base, qui est une condition indispensable de la transformation structurelle. En outre, la Conférence s'est conclue par l'adoption à l'unanimité d'une Déclaration ministérielle, dans laquelle les États membres se sont engagés à poursuivre l'industrialisation fondée sur les produits de base, sans laquelle la transformation structurelle ne peut avoir lieu. En conséquence de la Déclaration ministérielle, la CEA a collaboré étroitement avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires pour soutenir la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux national, sous-régional et régional.

La quarante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique, qui se tient à Abuja du 25 au 30 mars 2014, portera sur le thème de « L'industrialisation au service du développement inclusif et

de la transformation en Afrique ». Elle donnera l'occasion aux décideurs de haut niveau de mener des débats approfondis et de dégager un consensus sur les grandes orientations, les mécanismes et les exigences institutionnelles pour accélérer l'industrialisation aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique.

Les autres réunions importantes organisées au cours de l'année ont été la Réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable, suite à Rio +20. Les participants à cette réunion ont adopté un ensemble de 12 objectifs qui reflètent les principales priorités du continent en matière de développement durable, lesquels contribueront aux travaux du Comité de haut niveau des chefs d'État africains sur le programme de développement pour l'après 2015 et permettront d'étoffer les débats mondiaux sur le sujet. Dans la même veine, la CEA a également organisé la troisième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique sur le thème « *L'Afrique en mouvement : les opportunités issues du changement climatique peuvent-elles conduire le continent vers un développement transformatif?* ». La Conférence a réuni plus de 700 participants, dont deux anciens chefs d'État, des décideurs politiques, des scientifiques, des universitaires, des agriculteurs, des groupes de femmes, des praticiens de la santé et les médias. Elle a été l'occasion pour l'Afrique d'affiner sa position à propos des différentes pistes de négociation sur le changement climatique avant la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue en novembre 2013 à Varsovie. Rio+20 nous a aussi donné l'occasion de répondre aux demandes de nos États membres concernant une meilleure compréhension du concept d'une économie verte inclusive et de partenariats renforcés.

Les modifications du programme ont également été accompagnées de changements dans les processus administratifs et les méthodes de travail, notamment la consolidation de la planification des programmes, la budgétisation et l'évaluation rassemblés au sein d'un seul service pour mieux nous concentrer sur les résultats. Nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives nouvelles visant à établir de nouvelles normes d'efficacité dans des domaines tels que le recrutement, la formation, les voyages, les services consultatifs, les procédures de planification et de rationalisation des publications, la communication, l'établissement de normes de qualité et l'amélioration de la diffusion, la fixation d'objectifs de parité dans le recrutement et les promotions, l'empreinte écologique, la redéfinition des profils d'emploi et la formation, les priorités de la mise en valeur des capacités et un ensemble complet de mesures pour accroître le support informatique aux

activités de la CEA en vue d'améliorer la rentabilité et la visibilité.

Malgré les difficultés que la CEA a rencontrées pour recruter et retenir du personnel compétent, des progrès louables ont été obtenus à la suite d'une campagne de recrutement dynamique - un certain nombre de postes vacants essentiels ont été pourvus, réduisant ainsi le taux global de vacance et le ramenant au niveau acceptable de 5 pour cent fixé par les Nations Unies. En outre, des mesures ont été prises pour améliorer le bien-être du personnel et offrir un environnement de travail qui soit à la fois sûr et sécurisé.

D'autres aspects importants des travaux accomplis par la CEA en 2013-2014, une période pleine de défis pour l'organisation, sont présentés dans les chapitres suivants du rapport annuel de 2014. J'espère que les informations contenues dans le rapport aideront les lecteurs à déterminer l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'impact du travail de la CEA.

En tant que Secrétaire exécutif, je veillerai à ce que la transparence, la responsabilisation et les résultats demeurent les principes directeurs du travail du secrétariat, et que la CEA continue d'être au service de ses États membres et de répondre à leurs besoins.

Je suis également convaincu que les États membres continueront à nous soutenir dans nos efforts.

**Carlos Lopes**

Le Secrétaire général adjoint  
de l'Organisation des Nations Unies et  
Secrétaire exécutif de la Commission économique  
pour l'Afrique



## Chapitre premier :

# Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2013

1. La croissance de l'Afrique s'est ralentie, passant de 5,7 % en 2012 à près de 4 % en 2013, une performance toujours proche du double de la moyenne mondiale, mais légèrement inférieure à celle des pays en développement. Amorcée en 2011, l'amélioration des résultats à l'exportation maintient sa tendance en termes absolus, principalement sous l'effet conjugué de l'augmentation des exportations de produits de base et de la diversification des partenaires commerciaux, même si la faible diversification des produits d'exportation et la forte dépendance à l'égard des produits de base continuent de constituer des obstacles majeurs au commerce extérieur du continent. Les échanges intra-africains restent faibles, essentiellement en raison de la hausse des coûts de transactions, exacerbée par l'inefficacité des procédures douanières et administratives.

2. En dépit de l'amélioration des résultats à l'exportation et d'une croissance toujours assez forte, le déficit de financement de l'Afrique demeure considérable, à un moment où le ralentissement de l'économie mondiale et la mise en œuvre de mesures plus rigoureuses visant à assainir davantage les finances publiques dans plusieurs pays donateurs ne manqueront pas d'influer sur l'aide publique au développement à destination du continent. La transformation économique de l'Afrique devrait donc s'appuyer de plus en plus sur des sources de financement intérieures et les pays africains se doivent d'élaborer des approches innovantes en matière de financement du développement provenant de sources tant intérieures qu'extérieures.

## A. Évolution de l'économie mondiale et répercussions sur l'Afrique

3. La croissance économique mondiale est tombée à 2,1 % en 2013, mais devrait rebondir à 3 % en 2014, puis à 3,3 % en 2015, en raison de la reprise de l'activité économique aux États-Unis d'Amérique et dans la zone euro, ainsi que de la stabilisation de la

croissance dans la plupart des économies émergentes, en particulier la Chine.

4. Le taux de chômage mondial a été estimé à 6 % en 2013 et le nombre de chômeurs devrait passer de 202 millions en 2013 à 205 millions en 2014, la baisse des flux de capitaux privés et l'austérité budgétaire continuant de brider les investissements et la création d'emplois. Le taux de chômage mondial des jeunes demeure élevé et devrait stagner autour de 12,8 % jusqu'en 2016, étant donné que la reprise de la croissance mondiale n'atteindrait pas un niveau suffisant pour donner un coup de fouet à des marchés du travail déprimés.

5. Le taux d'inflation mondiale s'établissait à 2,5 % en 2013, contre 2,9 % en 2012, en raison principalement des écarts importants enregistrés au niveau de la production dans la plupart des pays, du fléchissement des cours mondiaux des produits de base ainsi que de l'atonie de la demande émanant des principaux marchés émergents. L'inflation devrait passer à 2,7 % en 2014, à la faveur de la reprise attendue de l'activité économique, mais on s'attend à ce que l'application de politiques monétaires et budgétaires prudentes dans nombre de pays permette de la contenir.

6. Au nombre des principaux risques pesant sur l'économie mondiale figurent la poursuite de l'assainissement budgétaire et des programmes d'austérité dans les principaux pays développés, la baisse de la demande mondiale, la turbulence des marchés financiers et la timide croissance dans la zone euro<sup>1</sup>.

1 Banque mondiale (2013). Les indicateurs du développement dans le monde (base de données). Disponible à l'adresse <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>. Base de données consultée le 15 mars 2014.

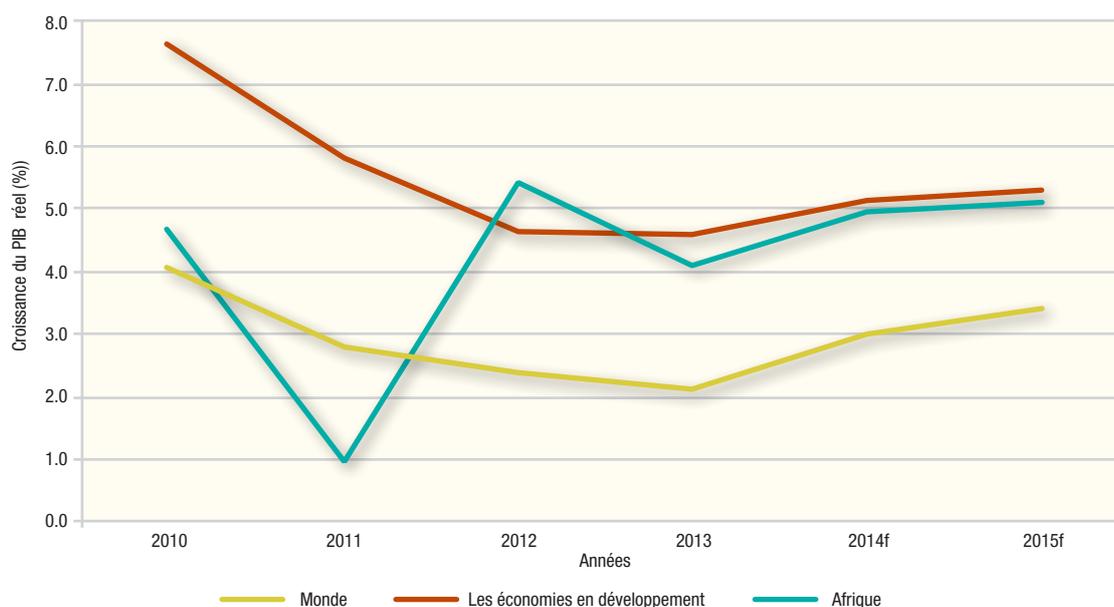
## B. Résultats économiques de l'Afrique en 2013

7. La croissance du PIB du continent a fléchi, passant de 5,7 % en 2012 à 4 % en 2013, contre une moyenne de 4,6 % pour les économies des pays en développement (figure 1). Ce ralentissement a été principalement dû à l'atonie de la demande mondiale à la suite de la crise financière et de la crise de la dette qu'a connues la zone euro, à la faiblesse de la croissance dans certains pays émergents ainsi qu'à l'instabilité politique et aux troubles sociaux qui ont éclaté dans plusieurs grands pays producteurs de matières premières, en particulier en Afrique centrale et en Afrique du Nord. La croissance en Afrique a continué de tirer parti des cours relativement élevés des produits de base, du resserrement des relations commerciales et d'investissement du continent avec les économies émergentes, de la hausse de la demande intérieure stimulée par l'émergence de nouveaux consommateurs urbains ayant des revenus de plus en plus importants, et des dépenses publiques en faveur de l'infrastructure. L'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques a, de façon générale, permis de consolider les balances des paiements courants qui ont renforcé la stabilité macroéconomique et amélioré le climat d'investissement dans nombre de pays africains. La croissance enregistrée par le continent en 2013 a été stimulée par l'accroissement de la production agricole, rendue possible par les conditions météorologiques favorables dans la plupart des régions.

8. En dépit de la récente performance en matière de croissance enregistrée par l'Afrique, son potentiel de croissance reste largement inexploité. Pendant la période 2009-2013, dans l'ensemble, les économies africaines ont progressé au rythme de 3,6 % en moyenne par an, en deçà du potentiel de croissance du continent établi à près de 4,2 % pendant la même période. Cet écart démontre l'existence d'une capacité de réserve sur le continent, ce qui signifie que la croissance peut être stimulée au moyen de politiques de relance de la demande globale et du commerce au sein de l'Afrique d'une part, et entre l'Afrique et le reste du monde, de l'autre.

9. Cela dit, dans les pays africains exportateurs de pétrole, la croissance est passée de 9,9 % en 2012 à 4,7 % en 2013. Une reprise est à l'origine de la croissance inhabituellement forte enregistrée en 2012, alors que la baisse de 2013 était imputable principalement, outre une base de référence élevée, à une demande atone conjuguée aux perturbations de la production pétrolière et aux troubles politiques survenus dans certains grands pays producteurs de pétrole comme la Libye. En dépit de la forte baisse accusée, ces pays ont continué de figurer parmi les principaux moteurs de la croissance pondérée de l'Afrique en 2013, le pétrole à lui seul comptant pour près de 24 % de la croissance totale du continent. Les économies des pays importateurs de pétrole ont enregistré une croissance de 3,7 % en 2013 contre 3,1 % en 2012, alors que les pays riches en ressources minérales ont affiché une croissance de 3,8 % en 2013 contre 3,7 % en 2012.

Figure 1 : Croissance du PIB, 2010-2014



Source: *Situation et perspectives de l'économie mondiale*. (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2014).

L'autre moteur de la croissance a été la forte hausse enregistrée au niveau des services et de l'agriculture à la fois dans les pays africains riches en ressources et pauvres en ressources.

10. La croissance devrait s'accroître dans les pays exportateurs de pétrole à 6,5 % en 2014, puis légèrement fléchir à 5,9 % en 2015, alors que dans les pays riches en ressources minérales, elle devrait s'accroître, passant à 4,4 % en 2014 puis à 4,7 % en 2015, au fur et à mesure que des pays comme l'Égypte, la Libye et le Mali retrouvent la stabilité. Le redressement prévu s'explique également par le résultat des investissements effectués et de la production enregistrée sur de nouveaux sites miniers, par exemple en Angola (charbon), au Botswana (cuivre, charbon et diamant), au Ghana et au Libéria (or), en Namibie (uranium et diamant), en Sierra Leone (minerai de fer et diamant) et en Zambie (cuivre). Les pays importateurs de pétrole devraient également enregistrer une forte croissance de 4,1 % en 2014, puis de 4,3 % en 2015, induite principalement par la forte hausse enregistrée dans le secteur des services et de l'agriculture.

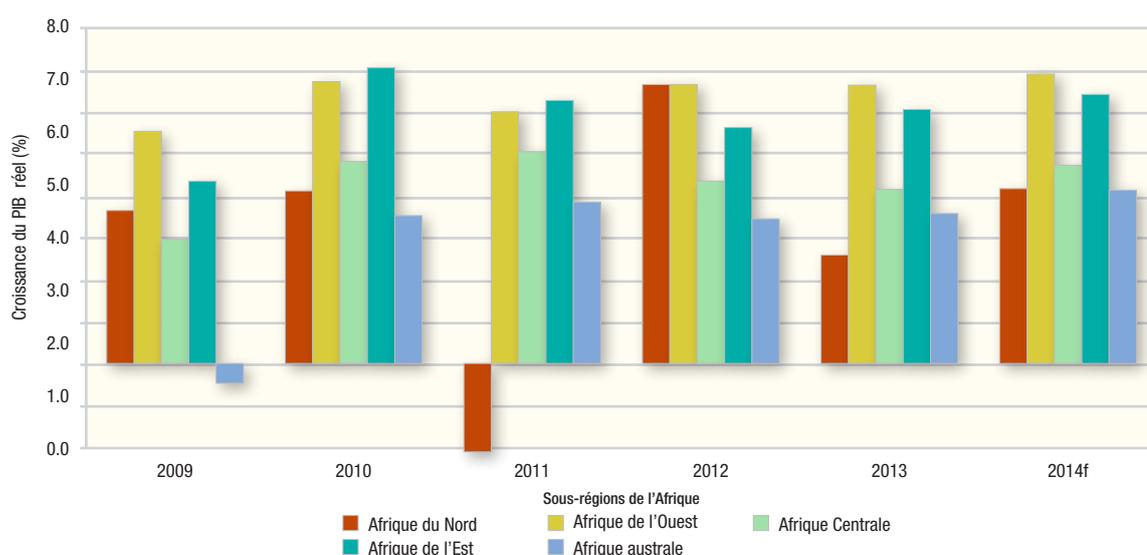
11. La croissance a été variable d'une sous-région à l'autre en 2013, davantage qu'en 2012, mais est restée significative partout (figure 2), l'Afrique de l'Ouest venant en tête, avec un taux de croissance inchangé de 6,7 % en 2013.

12. L'inflation sur l'ensemble du continent a accusé une légère baisse, passant de 8,2 % en 2012 à 8 % en 2013, et devrait baisser davantage à 7,8 % en 2014. Les facteurs à l'origine de cette baisse sont la tendance à la baisse des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux et des combustibles de même que les politiques d'austérité monétaire appliquées dans la plupart des pays africains.

13. Le déficit du compte courant de l'Afrique s'est creusé, passant de 0,8 % du PIB en 2012 à 1,8 % en 2013, mais devrait légèrement baisser pour s'établir à 1,7 % en 2014. Dans les pays exportateurs de pétrole, les balances extérieures sont restées positives, même si elles sont en diminution. En revanche, elles sont négatives et se réduisent dans les pays importateurs de pétrole et les pays riches en minéraux.

14. Les exportations de l'Afrique devraient encore baisser pour passer à 27,5 % du PIB en 2014, dans toutes les sous-régions à l'exception de l'Afrique de l'Est où elles affichent une légère progression en raison de l'augmentation des exportations non traditionnelles telles que l'horticulture et les services, en particulier en Éthiopie, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. De même, la part des importations totales dans le PIB, en pourcentage, devrait décliner dans toutes les sous-régions, l'Afrique australe venant en tête, avec 29,5 % en 2013 contre 27,3 % en 2014.

**Figure 2 : Croissance par sous-région, 2010–2014**



Source: *Situation et perspectives de l'économie mondiale*. (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2014).

## C. Nécessité de diversifier les exportations pour stimuler le commerce et soutenir la croissance

15. Bien qu'elles aient généralement maintenu leur tendance à la hausse, en valeur absolue, les exportations africaines ont subi des baisses en 2013 par rapport à la production globale. Cela dit, si le volume du commerce de marchandises (ou de biens) africain a progressé plus vite que celui des pays extérieurs au continent de 2011 à 2012, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales reste toujours faible. En 2012, le continent ne représentait que 3,3 % des exportations mondiales de marchandises<sup>2</sup>, contre 4,9 % au cours de la période 1970-1979, quoique cette part soit légèrement supérieure à celle de 2,8 % qui a été enregistrée entre 2000 et 2010<sup>3</sup>. La part du continent dans les importations mondiales a connu un recul similaire.

16. Les exportations de pétrole, de métaux et autres minéraux constituaient plus des deux tiers du total des exportations au cours de la période 2002 à 2012, le pétrole à lui seul représentant plus de la moitié des exportations de marchandises en 2012. Durant le premier semestre de 2013, les exportations de biens (en valeur) se sont contractées de 4,1 %, en raison de la baisse de la production globale due à l'instabilité politique en Égypte et en Libye, ainsi qu'au ralentissement de la demande mondiale et au fléchissement des cours mondiaux des produits de base.

17. Le commerce intra-africain (importations et exportations) est passé de 67,7 milliards de dollars en 2011 à 73,7 milliards en 2012<sup>4</sup>. Cette année, il représentait 11,5 % du commerce total du continent. Entre 1996 et 2011, le commerce de l'Afrique avec le reste du monde a progressé au rythme de 12 %, soit plus vite que celui du commerce africain, qui est de 8,2 %. Cette situation s'explique essentiellement par les cours élevés des produits de base, les exportations de l'Afrique à destination du reste du monde étant constituées en grande partie par les matières premières (dominées par les produits minéraux, le pétrole

et autres métaux), contrairement aux échanges intra-africains<sup>5</sup>.

18. Même s'il n'est pas enregistré dans les données susmentionnées, le commerce transfrontalier intra-africain du secteur informel est néanmoins important. Selon un récent rapport, le commerce informel dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) représenterait 30 à 40 % du commerce total intracommunautaire<sup>6</sup>. Ce type de commerce semble important dans les autres sous-régions, mais on ne dispose pas de données les concernant.

19. Au rang des principaux facteurs qui entravent le commerce de l'Afrique figurent l'étroitesse de sa base de production et d'exportation dominée par les produits de base, les coûts liés au commerce, les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-africain, et les difficultés d'accès aux marchés internationaux. Par conséquent, les politiques en matière de commerce et de croissance devraient viser à s'attaquer à ces questions, avec pour objectif majeur de donner un coup de fouet au commerce de l'Afrique et à améliorer son incidence sur la transformation économique.

## D. Adopter des approches novatrices en vue de combler le déficit de financement de l'Afrique

20. L'intensification de la mobilisation des ressources financières tant intérieures qu'extérieures est essentielle à l'industrialisation de l'Afrique. En effet, le déficit de financement demeure considérable, établi à près de 6 % du PIB en 2011, avec un taux d'épargne intérieure brut constamment inférieur au taux d'investissement intérieur brut depuis 2008. En dépit de la récente croissance économique, l'épargne intérieure est demeurée constamment en deçà des besoins de financement du continent<sup>7</sup>, alors que l'aide publique au développement devrait poursuivre sa tendance à la baisse dans un avenir proche. L'Afrique doit donc mettre l'accent sur les approches plus novatrices et les sources inexploitées pour mobiliser des ressources intérieures et des capitaux extérieurs privés.

---

2 Organisation mondiale du commerce (2013). *Rapport sur le commerce mondial 2013: Facteurs déterminant l'avenir du commerce mondial*.

3 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013). *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique. Commerce intra-africain: Libérer le dynamisme du secteur privé*. Numéro de vente. E.13.II.D.2.

4 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. *UNCTADStat* (base de données). Disponible à <http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

5 Voir note de bas de page n°3.

6 Voir la note de bas de page n°3.

7 Voir Commission économique pour l'Afrique et Union africaine (2012). *Rapport économique sur l'Afrique 2012: Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale*. Voir également Commission économique pour l'Afrique et Union africaine (2013). *Rapport économique sur l'Afrique 2013. Tirer le plus grand profit des produits de base africains — l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*.

21. Le financement de l'industrialisation et de la transformation économique de l'Afrique doit de plus en plus reposer sur les ressources publiques et privées intérieures, et pour qu'il en soit ainsi, l'Afrique doit explorer des approches inexploitées de la mobilisation de capitaux pour combler les besoins de financement de son programme de développement. Outre les sources intérieures traditionnelles de financement telles que les impôts et les prélèvements ainsi que l'épargne privée (question ayant fait l'objet d'un examen approfondi dans les éditions 2012 et 2013 du *Rapport économique sur l'Afrique*)<sup>8</sup>, l'Afrique se doit d'adopter un ensemble plus large et plus diversifié de mécanismes et de produits financiers et de créer un environnement porteur afin de mobiliser les ressources provenant de sources non traditionnelles.

## E. Politiques à mettre en œuvre en vue d'une croissance inclusive et le développement porteur de transformation

22. L'Afrique progresse sur certaines questions importantes de développement social, mais à un rythme trop lent pour réaliser ses objectifs de développement social, y compris les cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**23. Amélioration de certains indicateurs sociaux clefs:** L'Afrique continue de faire des progrès constants dans les efforts déployés pour apporter des solutions à certains de ses grands problèmes socioéconomiques. Dans de nombreux pays, l'incidence de l'extrême pauvreté est à la baisse. Fréquenter l'école primaire est en train de devenir la norme, la plupart des pays ayant atteint la scolarisation primaire universelle (plus de 90 %). Près de la moitié des pays africains ont réalisé la parité entre filles et garçons à l'école primaire. Sur le plan politique, 20 % des sièges dans les parlements nationaux africains sont désormais occupés par des femmes, un chiffre dépassé seulement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le domaine de la santé a également enregistré des avancées importantes: entre 1990 et 2011, la mortalité des moins de cinq ans est passée de 146 à 90 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une diminution de 38 %. De même, entre 1990 et 2010, le taux de mortalité maternelle est passé de 745 à 429 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit une baisse de 42 %.

**24. Niveaux élevés de pauvreté et accès limité aux services sociaux:** Près de la moitié des Africains, soit 48 %, vivent dans une extrême pauvreté et 72 % de la population de jeunes vivent avec moins de deux dollars par jour. L'insuffisance pondérale vient juste après celle de l'Asie du Sud. Alors que le monde dans son ensemble est en bonne voie d'atteindre l'objectif de la proportion de la population ayant accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable, l'Afrique est à la traîne, le continent comptant aujourd'hui plus de 40 % de personnes dans le monde n'ayant pas accès à l'eau potable. En outre, la plupart des pays du continent ne sont pas en passe d'atteindre la cible de l'amélioration des infrastructures d'assainissement.

**25. Les inégalités compromettent les efforts visant à réduire la pauvreté:** Le coefficient de Gini (une mesure de l'inégalité des revenus) pour l'Afrique s'établissait à 44,2 en 2008, classant le continent en tant que région au deuxième rang mondial des fortes inégalités, après l'Amérique latine et les Caraïbes. Une hausse de 1 % des inégalités augmente la pauvreté de 2,16 % en Afrique où les inégalités entre les sexes persistent. Dans des pays comme l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, les femmes touchent un salaire seulement égal à moins de la moitié de celui des hommes pour un travail égal.

**26. Les écarts entre les sexes et les disparités spatiales concernant l'accès aux services sociaux sont préoccupants:** les naissances pour les femmes appartenant au quintile le plus riche ont pratiquement trois fois plus de chance d'être assistées par un professionnel qualifié que pour celles appartenant au quintile le plus pauvre, tandis que 90 % des femmes vivant en zones urbaines bénéficient d'au moins une consultation de soins prénataux pendant leur grossesse contre 71 % dans les zones rurales. Les enfants et les adolescents des ménages les plus pauvres ont au moins trois fois moins de chances d'être scolarisés que les enfants des ménages les plus riches. Les enfants des ménages les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de souffrir d'un retard de croissance que ceux des ménages les plus riches, ce qui conduit à un plus grand nombre d'abandons scolaires.

27. Les indicateurs du marché du travail sont toujours positifs après la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. La croissance de l'emploi en Afrique (hors Afrique du Nord) s'est maintenue à 2,9 % en 2012. Le ratio emploi/population s'est établi à 65,1 % la même année, en raison principalement de l'augmentation de la participation des femmes, se classant au deuxième rang juste après l'Asie de l'Est, avec 69,8 %. En revanche, dans le reste du monde, le

8 Ibid.

ratio emploi/population en 2012 a continué de stagner autour de 60,3 %.

28. La plupart des Africains sont condamnés à des emplois vulnérables mal rémunérés et peu productifs. Avec 46,5 % de travailleurs gagnant moins de 1,25 dollar par jour en 2012, le nombre d'emplois vulnérables en Afrique reste élevé par rapport à d'autres régions. Cela dit, ce chiffre est loin de refléter la réalité s'agissant des femmes et des jeunes. En 2012, 84,9 % des femmes en Afrique occupaient un emploi vulnérable, la majorité d'entre elles apportant une contribution au sein de la famille, contre 70,6 % des hommes.

29. Bien que les taux de chômage officiel des jeunes en Afrique (hors Afrique du Nord) soient plus bas que dans la plupart des autres régions, ils sont beaucoup plus élevés que les taux de chômage des adultes: en 2012, les taux ont augmenté respectivement de quelque 12 % et 6 %. Si le manque de compétences est souvent le principal handicap des jeunes qui tentent d'entrer sur le marché du travail, c'est parfois tant le manque d'emplois que l'inadéquation entre les compétences demandées et celles offertes qui constituent la principale source de chômage.

**30. Les perspectives d'emploi sont assombries par de faibles gains de productivité du travail:** La productivité du travail a augmenté en moyenne de 1,6 % entre 2000 et 2011 et de 2,3 % en 2012-2013, mais reste faible comparativement à celle de l'Asie de l'Est où elle a progressé de 7,5 % de 2000 à 2013. Ce chiffre devrait tomber à un taux cumulé de 1,9 % entre 2014 et 2016, principalement en raison de l'insuffisance d'investissements dans le capital humain et financier<sup>9</sup>. Une part de la croissance de la productivité en Afrique est imputable au passage de la main d'œuvre des secteurs moins productifs aux secteurs plus productifs, en particulier de l'agriculture aux services. Cependant, outre la faible productivité agricole, la création d'emplois hors de l'agriculture ou de l'industrie ne se fait aussi rapidement que prévu. Les services absorbent la plus grande part de la baisse de l'agriculture, laissant l'emploi dans l'industrie stagner quasiment à 8,6 % au cours des 12 dernières années. Cette situation est de nature à entraver les perspectives économiques et celles de l'emploi, étant donné que la plupart des emplois dans l'agriculture et les services restent informels, se caractérisant par une faible productivité, de bas salaires et de mauvaises conditions de travail.

**31. Renforcer le capital humain:** Un capital humain plus important est essentiel pour l'emploi, la productivité du travail et l'industrialisation. Des emplois décents et la réduction significative de la pauvreté dépendent du succès de la diversification économique qui devrait privilégier des secteurs à forte productivité comme l'industrie manufacturière et les services modernes à une agriculture à faible productivité et aux secteurs informels. Par conséquent, les politiques visant à améliorer l'éducation et la santé devraient faire partie des stratégies de croissance économique et de transformation.

## F. Perspectives de croissance en Afrique

32. Les perspectives à moyen terme de l'Afrique sont prometteuses, soutenues par des cours relativement élevés des produits de base, une demande intérieure sans cesse croissante, l'allègement des contraintes qui pèsent sur l'infrastructure, un resserrement constant des liens en matière de commerce et d'investissement du continent avec les économies émergentes et l'amélioration du contexte économique mondial et des cadres commerciaux régionaux. Cependant, plusieurs risques subsistent qui pourraient assombrir les perspectives de croissance à moyen terme du continent, notamment des événements imprévus défavorables touchant l'économie mondiale, des chocs extérieurs dus aux variations des conditions météorologiques ainsi que l'instabilité politique et les troubles civils dans certains pays.

33. Pour traduire la croissance économique rapide en développement inclusif soutenu, l'Afrique doit mener à bien des stratégies de développement qui favorisent la diversification économique, permettent de créer des emplois et de réduire les inégalités et la pauvreté ainsi que d'élargir davantage l'accès aux services de base.

## G. Conclusion

34. Bien que solide, la croissance récente de l'Afrique reste en deçà de son potentiel et n'a pas réussi à se traduire par la création significative d'emplois ni par le développement économique et social diversifié nécessaire pour réduire les taux élevés de pauvreté et d'inégalité observés dans de nombreux pays. Il est donc indispensable que les pays africains adoptent des stratégies permettant de transformer leurs économies, par la création de plus de valeur ajoutée dans le secteur des produits de base et la diversification dans des secteurs

---

<sup>9</sup> Organisation internationale du Travail (2013). *Tendances mondiales de l'emploi 2013: Surmonter une nouvelle crise de l'emploi*. Genève.

créateurs d'emplois à forte productivité, notamment le secteur manufacturier et les services modernes.

35. L'industrie – la fabrication de produits finis en particulier – a toujours été une source importante de création d'emplois dans les pays développés et en développement. Pourtant, après dix années de forte croissance de l'Afrique, la contribution du secteur à la production globale et à la croissance du PIB a stagné ou diminué dans la plupart des pays. Inverser cette tendance exige des politiques industrielles inscrites dans des cadres de planification à long terme qui visent à éliminer les obstacles à la diversification économique et au développement. Pour financer les investissements nécessaires, l'Afrique se doit d'exploiter de nouvelles sources de financement, en particulier des sources innovantes au plan national.

36. Une stratégie de croissance et de transformation bien adaptée qui améliore les capacités de production de tous les segments de la population active, réduit généralement les inégalités en favorisant l'égalité des chances d'emploi. C'est pourquoi les stratégies de transformation économique devraient comporter des politiques visant à promouvoir une éducation et des services de santé de qualité, à même d'induire une plus forte productivité et une croissance plus inclusive.



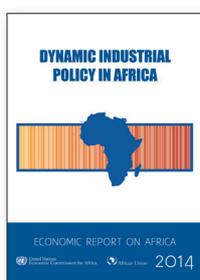
## Chapitre II :

# Aperçu des activités programmées et de leurs résultats

### A. Politique macroéconomique

37. L'action menée dans le cadre du sous-programme Politique macroéconomique vise à promouvoir une croissance et un développement de l'Afrique robustes, inclusifs et durables, reposant sur la bonne gouvernance et la stabilité, au service de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Le travail mené dans ce cadre est organisé autour de quatre domaines d'intervention : premièrement, la prévision des tendances macroéconomiques et autres, deuxièmement, la stratégie et la planification en matière de développement, troisièmement, le financement du développement et le développement du secteur privé, quatrièmement, les institutions, les flux financiers illicites et la gestion du secteur public.

38. En ce qui concerne la prévision des tendances, la Commission a entrepris des recherches qualitatives, organisé des conférences de haut niveau et entrepris une série d'activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée. L'édition 2014 du Rapport économique sur l'Afrique, préparé conjointement avec la Commission de l'Union africaine, vise à améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques et sociales des États membres. Le rapport, qui porte sur le thème « Une politique industrielle dynamique en Afrique : des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes souples » analyse les difficultés et les chances que présente l'industrialisation de l'Afrique et plaide en faveur de politiques de développement intégrées au service d'une politique industrielle efficace.



39. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) élabore actuellement un cadre de politiques macroéconomiques portant sur la transformation de l'Afrique. Pour renforcer le processus, en décembre 2013, il a été organisé une réunion de réflexion qui

visait essentiellement à définir les principes sous-jacents qui guideraient l'étude et l'élaboration de ce cadre, en particulier à définir les domaines clés qui aideraient à analyser la façon dont les pays africains pourraient formuler, concevoir et appliquer des politiques macroéconomiques saines, afin de promouvoir la création d'emplois et la transformation économique.

40. La CEA a élargi son action dans le domaine du renouvellement de la planification en 2013. Un des principaux résultats dans ce domaine est le rapport d'étape annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement, produit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'édition 2013 du rapport a examiné le thème : «La sécurité alimentaire en Afrique : enjeux, défis et enseignements tirés». Le rapport met en lumière les progrès réalisés concernant de nombreux objectifs, cibles et indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les difficultés rencontrées s'agissant de parvenir à ce que la croissance économique aille de pair avec la création d'emplois décents, l'amélioration de la prestation de services et la réduction des inégalités. Ce document commun a été présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en mai 2013 et largement diffusé aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organismes de la société civile et du secteur privé, en tant qu'outil d'information et de sensibilisation. En outre, en sa qualité de membre du secrétariat du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le programme de développement pour l'après-2015, la Commission a été à l'avant-garde des activités liées au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et à la formulation de la position africaine commune sur ce programme. Elle continue de fournir un appui technique et de contribuer aux processus mondiaux relatifs au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.



41. Pour renforcer les capacités nationales en matière de planification du développement en Afrique, la CEA a créé et lancé officiellement, à la Conférence des ministres de 2013, le réseau africain des planificateurs du développement, conçu pour favoriser l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances. Elle élabore également des études de cas sur les leçons apprises lors de la planification, qui seront complétées par des sondages en ligne sur cette question dans les autres pays africains et s'appuieront sur les expériences de l'Afrique, l'Amérique latine et Asie de l'Est. Les conclusions de ces études de cas de pays seront présentées lors d'un événement parallèle à la Conférence des ministres des finances de 2014.

42. Dans le domaine des finances et du développement du secteur privé, un certain nombre de projets de recherche ont été élaborés dans le cadre du sous-programme, ce qui a conduit à la publication de documents qui ont amélioré la capacité des États membres de promouvoir le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources, internes et externes, pour le développement. Ces publications comportent des conseils d'ordre stratégique, visant à soutenir le développement du secteur privé, et ont permis de déterminer des stratégies de financement du développement. Dans ce domaine précisément, l'édition 2013 du rapport intitulé « Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique » a été produite en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On y examine le respect des engagements pris et les résultats obtenus dans quatre grands domaines d'action, à savoir : une croissance économique durable, l'investissement dans les ressources humaines, la bonne gouvernance et le financement du développement. L'examen mutuel représente l'un des instruments les plus efficaces pour le suivi des efforts de développement, l'évaluation de la performance et l'indication des actions prioritaires pour l'Afrique et ses partenaires, en vue de promouvoir la transformation structurelle des économies africaines.

43. Dans le cadre de l'action menée pour promouvoir la coopération Sud-Sud, au titre du sous-programme, un forum économique et une visite d'affaires ont été organisés en République de Corée pour les responsables publics africains et les parties prenantes du secteur privé ; cette visite était destinée à tirer les enseignements de l'expérience de transformation de ce pays. Cette manifestation a contribué à promouvoir la coopération économique et l'établissement de liens d'affaires entre l'Afrique et la République de Corée. Grâce à cette initiative, des expériences et des renseignements commerciaux ont été échangés, en vue de promouvoir les exportations, de diversifier les activités et de renforcer les chaînes de valeur grâce à l'amélioration du dialogue politique et à la formation de partenariats public-privé dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Plusieurs pays, dont le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, ont depuis lors envisagé d'organiser leurs propres voyages d'étude à l'échelon bilatéral, ce qui devrait favoriser le développement de leur secteur privé et renforcer leurs mécanismes de financement du développement.

44. La huitième édition de la Conférence économique africaine, organisée conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement et le PNUD, s'est déroulée à Johannesburg en octobre 2013, sur le thème de l'intégration régionale et du commerce. La Conférence est devenue une tribune incontournable pour les responsables politiques, les chercheurs et les universitaires du monde entier qui peuvent ainsi discuter, partager leurs connaissances et leurs idées, et contribuer de la sorte à relever les défis du développement de l'Afrique.

45. Dans le domaine de la gouvernance et de la gestion du secteur public, la CEA a continué d'appuyer les institutions régionales et sous-régionales s'agissant de mettre en œuvre le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016), grâce à l'appui techniques, à la production de documents d'orientation techniques, à l'apprentissage par les pairs et au développement des capacités. L'appui de la CEA a également contribué à renforcer les capacités et les connaissances techniques des membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et à consolider la collaboration avec l'Union, en facilitant la reprise progressive de l'Association africaine de lutte contre la corruption des autorités et le renforcement des réseaux et des associations de lutte contre la corruption.

46. La CEA a également continué d'appuyer les travaux du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. En 2013, elle a contribué à rédiger un document d'information, à

élaborer des études de cas de pays et à organiser des consultations régionales. Les études de cas de pays ont analysé les principaux moteurs et la dynamique des flux financiers illicites, ainsi que les principaux instruments et les cadres institutionnels visant à les combattre. Le rapport du Groupe de haut niveau comporte également des informations spécifiques, qui sous-tendent les recommandations pratiques aux autorités nationales et autres parties prenantes sur les moyens de lutter contre les conséquences des flux financiers illicites. Un appui a été fourni au Groupe de haut niveau dans deux consultations régionales tenues au cours de l'année, la première pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Lusaka en juin 2013, et le second pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Accra, en décembre 2013. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Groupe de haut niveau a également dialogué avec divers organismes gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, les groupes de réflexion et des organismes du secteur privé.

47. Parmi les principales réalisations de l'année figurent une meilleure collaboration entre les différents interlocuteurs, la participation active de toutes les composantes de la société et l'amélioration des connaissances et de la capacité des organismes publics des États africains. La meilleure compréhension de l'échelle et des dimensions des flux financiers illicites en provenance du continent influe désormais sur le discours politique et la législation, aux niveaux national et régional; par conséquent, les instruments nationaux et régionaux existants sont renforcés et de nouveaux instruments sont créés. En outre, des alliances et des partenariats solides sont mis en place tant dans les limites du continent qu'en-dehors de celles-ci.

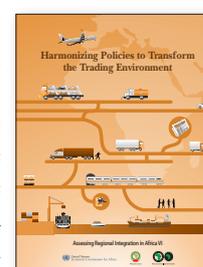
## B. Intégration régionale et commerce

48. Dans le cadre de son programme sur l'intégration régionale et le commerce, la CEA a pour objectif de promouvoir une coopération efficace et l'intégration régionale des États membres, notamment par l'application d'approches régionales pour chercher à résoudre les difficultés rencontrées dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion foncière.

49. Au titre du présent sous-programme, la CEA a continué de soutenir l'action déployée par l'Afrique pour mettre en place, à l'échelle du continent, une zone de libre-échange et un marché commun. Les

activités menées dans ce contexte ont tenu compte des principales priorités du programme d'intégration, en particulier dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure (y compris le transport et le développement de l'énergie), du commerce, des investissements, ainsi que de l'alimentation et de l'agriculture, avec un accent particulier sur le développement des chaînes de valeur régionales. L'Initiative de politique foncière, élément clef des interventions dans le domaine de l'agriculture, a également constitué une dimension importante des activités du sous-programme au cours de la période considérée. En 2013, le sous-programme a enregistré un certain nombre de réalisations importantes dans divers domaines de l'action menée. Certains des résultats les plus notables sont exposés ci-dessous.

50. La sixième édition du Rapport d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique (ARIA VI) vise à fournir des orientations aux États membres s'agissant de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. ARIA VI, publié conjointement avec la Commission de l'Union africaine



et la Banque africaine de développement, s'appuie sur l'élan donné par la décision 394(XVIII) adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2012, concernant la promotion du commerce intra-africain et la mise en place accélérée d'une zone continentale de libre-échange en 2017. Le rapport analyse les aspects des négociations sur les règles d'origine et les instruments complémentaires de facilitation du commerce visant à relancer le marché commun continental. D'autres activités ont été menées avec la Commission de l'Union africaine concernant la mise en œuvre du plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain et la zone continentale de libre-échange, l'harmonisation et la mise en œuvre des mesures commerciales de facilitation dans l'ensemble des communautés économiques régionales, le soutien à la Conférence des ministres africains responsables de l'intégration régionale, qui s'est tenue à Port-Louis en avril 2013, la promotion de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique, en tant qu'outil d'information sur l'avancement de l'intégration régionale à la disposition des États membres et autres parties prenantes, et la conception du recueil des meilleures pratiques en matière d'intégration régionale dans les communautés économiques régionales. La CEA a également appuyé la création, dans les Réseaux africains de développement des savoirs, d'une communauté de pratiques, qui est actuellement active (<http://knowledge.africa-devnet.org/>).



51. Dans le domaine du commerce, la CEA a facilité l'élaboration d'une position africaine commune sur les questions liées à l'aide pour le commerce, par l'élaboration de son rapport sur le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique - examen critique de l'aide pour le commerce, présenté lors du Quatrième examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu à Genève en juillet 2013.

52. En partenariat avec le Centre du droit commercial pour l'Afrique australe, la CEA a tenu une séance sur la facilitation du commerce et l'intégration régionale au Symposium sur le commerce et le développement organisé à Bali (Indonésie), en décembre 2013. Les recommandations établies lors de ce Symposium ont été utilisées pour éclairer les travaux de la Commission de l'Union africaine sur la facilitation des échanges en Afrique. La CEA a également fourni une assistance technique au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à l'Éthiopie, au Ghana et à Maurice dans les domaines de l'agriculture et de la transformation rurale, et à l'Algérie et au Maroc, dans celui des accords commerciaux. Des services consultatifs ont également été rendus à certains États membres quant à la manière de renforcer leur capacité d'intégrer leurs politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement, et sur la gestion et le développement intégrés des ressources en eau.

53. Parmi les autres actions menées dans le cadre du sous-programme, on retiendra le soutien à l'élaboration de l'accord sur l'autoroute transafricaine, à l'élaboration d'une charte de la sécurité routière pour l'Afrique et aux préparatifs régionaux de l'examen global du Programme d'action d'Almaty. La CEA a également contribué à l'organisation du premier Forum africain sur les politiques de transport, tenu à Dakar en décembre 2013, à l'issue duquel ont été élaborées plusieurs recommandations sur la mise en

œuvre du plan d'action de sécurité routière. En outre, la CEA a contribué à la recherche et à la production finale du Cadre stratégique et des directives pour la bioénergie en Afrique, qui sera soumis à ratification en juillet 2014 au Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains.

### C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

54. Au cours de la période considérée, au titre du sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, la CEA a continué de soutenir les États membres dans l'action qu'ils mènent pour adopter des stratégies de développement afin d'améliorer la gestion des ressources minérales et de minimiser les risques environnementaux et les pénuries écologiques, de promouvoir la compréhension de l'économie verte par les États membres et d'aider ceux-ci à exploiter les potentiels de la science, des nouvelles technologies et des innovations, et de renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques.

55. Dans le domaine de l'économie verte et des ressources naturelles, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, la CEA a élaboré cinq rapports sous-régionaux et un rapport régional soulignant les priorités du développement durable de l'Afrique, qui ont éclairé les participants à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 31 octobre au 5 novembre 2013. À cette occasion, les ministres africains ont adopté un document final comportant notamment un ensemble de douze objectifs de déve-

loppement durable destinés à enrichir les travaux du Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement africains sur le programme de développement pour l'après-2015.

56. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la préparation de la cinquième édition du Rapport sur le développement durable de l'Afrique, qui est produit en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), sous le thème «La réalisation du développement durable en Afrique par la croissance verte inclusive». Six études de cas de pays portant sur les bonnes pratiques en matière de croissance verte inclusive ont été commandées dans le cadre de la préparation du rapport. Le recueil de bonnes pratiques et la cinquième édition du Rapport contribueront à enrichir la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sur la croissance verte inclusive en Afrique.

57. Parmi les autres réalisations marquantes obtenues au titre de ce sous-programme, on retiendra l'appui apporté pour renforcer les capacités des décideurs africains s'agissant d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales. À cet égard, quatre évaluations nationales (Malawi, Mozambique, Nigéria et Togo) et deux évaluations sous-régionales (Afrique de l'Ouest et Afrique australe) ont été réalisées sur l'intégration et la mise en œuvre de l'atténuation des risques liés aux catastrophes. Des ateliers ont été organisés pour améliorer les connaissances et les compétences de plus de 100 responsables et praticiens de ces deux communautés économiques régionales et de leurs États membres, pour ce qui est de l'intégration et de la mise en œuvre de l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

58. Grâce à l'action qu'elle a menée pour promouvoir la technologie et l'innovation pour le développement, la CEA a apporté son soutien stratégique et son assistance technique à la Guinée, aux Seychelles, à la République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe s'agissant de concevoir, de mettre en œuvre et de passer en revue des politiques et plans dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Avec le soutien de la CEA, les Seychelles ont terminé l'élaboration de leur législation en matière de cybersécurité, tandis que la République -Unie de Tanzanie et le Zimbabwe ont dressé le bilan de leurs stratégies nationales relatives aux technologies de l'information

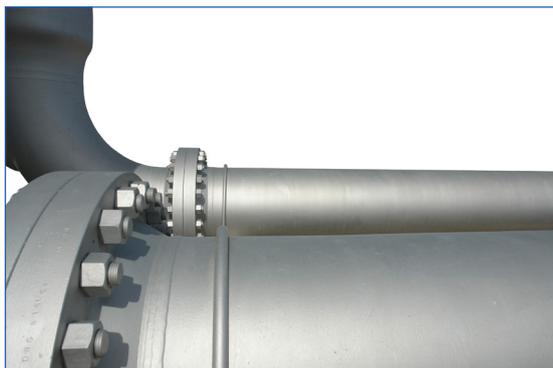
et des communications et des plans de mise en œuvre de ces stratégies. La Guinée a commencé à mettre en œuvre son programme d'administration électronique. La CEA aide également les autorités namibiennes à recueillir et à analyser les statistiques sur les technologies de l'information et des communications, à l'appui de l'élaboration des politiques nationales, en utilisant un ensemble d'outils méthodologiques qu'elle a mis au point.

59. Dans le domaine de la recherche en matière de politiques, la CEA a publié un rapport sur le cadre des politiques d'innovation de l'Afrique et réalisé une évaluation des difficultés auxquelles faisait face le continent s'agissant de transférer les résultats de la recherche et développement financés par l'État. La CEA a également achevé son évaluation de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications au Cameroun, en Éthiopie, en Gambie, au Maroc et au Mozambique, et a élaboré un manuel sur un ensemble d'indicateurs relatifs à l'administration en ligne dans le cadre du système d'évaluation des progrès accomplis en matière de technologies de l'information et des communications.

60. Pour promouvoir l'innovation chez les jeunes, la CEA a organisé un second cours d'innovation biomédicale au Kenya, destiné à montrer aux étudiants et chercheurs de neuf universités africaines d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, d'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de Zambie, les nouveautés technologiques s'agissant de la conception de logiciels libre, de prototypage et de fabrication rapide.

61. Aux niveaux régional et sous-régional, la CEA a continué de fournir un appui à la Commission de l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi qu'aux communautés économiques régionales. Elle a ainsi coordonné l'élaboration de la future convention sur la cyberlégislation, qui est en attente d'adoption par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Elle a également aidé la Commission de l'Union africaine à organiser le Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

62. En ce qui concerne le service des comités intergouvernementaux et interinstitutions, la CEA a organisé la troisième réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2013, et la troisième Conférence scientifique avec l'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2012, et a assuré le service de ces réunions ; elle a également fourni un appui technique à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui s'est



tenu à Genève en juillet 2013, notamment grâce à la réunion préparatoire pour l'Afrique, tenue à Dar es-Salaam en mars 2013.

63. Pour ce qui est des nouveaux domaines d'action, une série de travaux de recherche ont été engagés, l'accent étant mis sur l'établissement de méthodes d'élaboration des profils de pays et des études sur le niveau de préparation concernant les infections sexuellement transmissibles, l'évaluation de la contribution de technologies de l'information et des communications à la croissance économique récente de l'Afrique, et l'évaluation de la transparence de l'action publique en Afrique.

64. Dans le domaine des changements climatiques, la CEA a lancé un projet pilote dans trois pays (Éthiopie, Gambie et Rwanda) visant à renforcer et à améliorer les réseaux d'observation météorologique et hydrologique, ainsi que les systèmes de gestion de l'information de ces pays. Ainsi, des informations exhaustives sur le climat et l'environnement seront communiquées aux responsables politiques, aux organisations d'appui en matière d'orientation et à l'ensemble de la population, sous des formes adaptées aux besoins de chacun de ces groupes. En plus d'appuyer les décisions reposant sur des données factuelles, la CEA a lancé une étude sur la vulnérabilité aux changements climatiques des infrastructures de l'Afrique, visant à évaluer l'impact des changements climatiques dans les sept principaux bassins fluviaux de l'Afrique, et a soutenu la recherche analytique afin de mieux faire connaître la situation en ce qui concerne les barrages et les eaux souterraines au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. La CEA a également lancé le projet de recherche sur la climatologie lors de la première Conférence africaine sur le climat, qui s'est tenue à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, pour soutenir la recherche multidisciplinaire destinée à améliorer les techniques de prévision climatique et la fiabilité en ce qui concerne les échelles temporelle et spatiale, améliorer les systèmes et les services d'observation, et renforcer les capacités en matière de clima-

tologie et de communication spécialisée pour relier la théorie et l'action, s'agissant de climatologie.

65. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs répercussions, il a été procédé à l'évaluation des politiques agricoles du Kenya, du Malawi et du Mali, aux fins de créer un écosystème de l'innovation agricole plus robuste, capable de produire des techniques de culture de nouvelle génération, de garantir ainsi la sécurité alimentaire et de réagir aux changements climatiques et aux défis posés par la variabilité climatique.

66. La CEA a également réalisé des études de cas sur l'évaluation des pertes et des préjudices dans cinq pays africains (le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya et le Mozambique). Les résultats de ces études ont contribué aux débats sur le programme de travail relatif aux pertes et préjudices de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Varsovie en novembre 2013. Les études ont montré, éléments factuels à l'appui, comment les ménages et les communautés de l'Afrique sont touchés par les effets néfastes des changements climatiques et sont en mesure d'y faire face. À l'issue des négociations de la dix-neuvième session, un programme de travail sur les pertes et les préjudices a été adopté dans le cadre du processus de la Convention-cadre, ce qui permettra aux pays et aux communautés vulnérables d'accéder à des ressources et à un appui technique pour renforcer la résilience et faire face aux effets des changements climatiques.

67. Pour contribuer à ce que, dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation en Afrique, les décisions soient prises en toute connaissance de cause et que les actions de sensibilisation et de plaidoyer soient judicieuses, la CEA a organisé la troisième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique, sur le thème « L'Afrique en mouvement: Les opportunités issues des changements climatiques peuvent-elles conduire le continent vers un développement transformatif? ». La Conférence a réuni plus de 700 participants, dont deux anciens chefs d'État, des responsables politiques, des scientifiques, des universitaires, des agriculteurs, des représentantes de groupes de femmes, des professionnels de la santé et des membres de la presse. Non moins de 62 exposés scientifiques ont été présentés et 35 articles scientifiques ont été soumis pour examen. La Conférence a offert une tribune d'examen et de débat sur les questions essentielles qui se posent dans les négociations, et a ainsi permis de préciser les positions sur les

diverses pistes de négociations, fondées sur l'analyse empirique et les éléments factuels.

68. Dans le même ordre d'idées, la CEA a appuyé le Groupe africain des négociateurs lors de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Deux événements importants ont été organisés par la CEA : une manifestation qui s'est tenue lors de la Journée de l'Afrique, sur le thème « Changements climatiques et agriculture dans le développement de l'Afrique », et un dialogue de haut niveau sur la science au service du développement, où la question suivante a été traitée : « L'Afrique peut-elle rendre son développement et sa transformation pérennes sans investir dans la climatologie ? » Le dialogue a permis de faire connaître le Programme Climat et développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et de susciter une plus grande adhésion en sa faveur, ainsi que de sensibiliser les participants au fait qu'il est important d'investir dans la climatologie en Afrique, tant au niveau de la science proprement dite que des données ou des informations.

69. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales, la CEA a fourni un appui à la Commission de l'Union africaine pour organiser la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres chargés de la mise en valeur des ressources minières, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en décembre 2013, sur le thème « miser sur la vision minière africaine pour promouvoir la renaissance africaine: vers une appropriation élargie ». Un des principaux résultats de la conférence a été le lancement officiel du Centre africain de développement minier, ainsi que l'adoption de son plan d'action et de sa stratégie.

70. Le Centre africain de développement minier a commencé à fonctionner en 2013 et a répondu à plusieurs demandes d'assistance pendant la période considérée. En particulier, il a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour mettre au point, pour le Lesotho, une politique relative aux ressources minérales et à l'exploitation minière conforme à la Vision minière pour l'Afrique et qui sera incorporée à un projet de cadre de politique verte en cours d'élaboration par les pouvoirs publics. La CEA a également participé à la table ronde sur l'Initiative pour le développement minier responsable organisée à Maputo (Mozambique) en novembre 2013, consacrée à l'avenir du secteur des industries extractives au Mozambique. Pour donner suite aux recommandations issues de la table ronde, la CEA, le Centre africain de développement minier et le PNUD appuieront l'élaboration d'un plan d'action pour accélérer la mise en

œuvre des projets miniers du pays. Aux côtés de la Commission de l'Union africaine, de la Chamber of Mines de l'Afrique du Sud et de Mining Indaba LLC, le Centre africain de développement minier a organisé un symposium ministériel à l'occasion de l'édition de 2014 de Mining Indaba, qui a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) en février 2014. Le symposium était au programme de la journée sur la Vision minière africaine, à Mining Indaba, et a permis de mieux faire connaître la Vision minière africaine aux 37 délégations nationales africaines, 10 délégations nationales non africaines, et aux représentants de 2 100 entreprises des six continents qui participaient à la Conférence.

## D. Statistique

71. L'objectif de l'action menée par la CEA au titre du présent sous-programme est d'améliorer les données et informations statistiques nationales afin de pouvoir élaborer des politiques et gérer l'économie de manière éclairée. Ainsi, le travail de la Commission pendant la période considérée s'est articulé autour des priorités suivantes : promouvoir et coordonner les activités en matière de statistique et en souligner l'importance en Afrique ; construire un centre de données à la CEA pour fournir des données sur le développement de l'Afrique ; mettre en œuvre la norme internationale du Système de comptabilité nationale en Afrique ; apporter un soutien aux programmes de formation aux statistiques ; soutenir la mise au point des indicateurs de développement pour l'après-2015 ; appuyer le programme régional de recensements de la population et des logements, conformément aux cycles adoptés à l'échelle internationale ; améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique et, enfin, fournir une assistance technique dans différents domaines de la statistique.

72. La cinquième édition de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique* et le *Livre de poche de statistiques sur l'Afrique*, produits conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, publiés en 2013 avec davantage



d'efficacité, d'efficacité et de ponctualité. constituent une source d'informations statistiques sur l'Afrique faisant autorité. L'initiative conjointe de collecte et de publication de données s'est avérée très efficace ; elle

a réduit de manière significative le travail de collecte de données pour les pays et diminué les chevauchements d'activité et les incohérences entre les différentes organisations. La publication a été distribuée largement dans sa version imprimée, ainsi que sur CD et clés USB, à des utilisateurs finaux en Afrique et à des bibliothèques ; les versions en ligne des bases de données de la Banque africaine de développement ont été consultées par plus de 500 000 internautes, dont la majorité étaient issus d'universités et d'instituts de recherches.

73. Dans le domaine du recensement de la population et des logements, les efforts de plaidoyer menés conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Statistics South Africa ont abouti à une participation accrue des pays africains au cycle de recensements de 2010. Quatre pays, à savoir le Gabon, la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal, ont effectué des recensements en 2013, et ont ainsi porté à 40 le nombre de pays qui ayant réalisé cet exercice. Une évaluation approfondie du cycle de 2010 a été entreprise dans huit pays, en vue d'en tirer des enseignements. Les conclusions ont été largement diffusées pour guider les préparatifs du cycle de 2020.

74. La mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil continue de figurer parmi les priorités du sous-programme pendant la période considérée. Pour donner suite à une résolution de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil concernant la réalisation d'évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans leur pays respectif et la mise au point de plans d'action nationaux pour l'amélioration des systèmes, le secrétariat régional du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en collaboration avec le groupe régional de base<sup>10</sup>, a formé un groupe de 31 experts chargés d'appuyer les pays dans les exercices d'évaluation et de planification. Ces experts aident actuellement les pays à réaliser leur évaluation et les guident dans l'élaboration des plans. À ce jour, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique et la Zambie ont demandé un

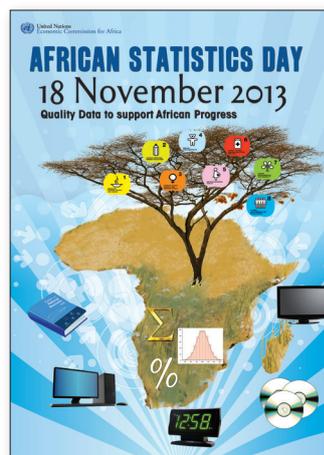
10 Le groupe régional de base comprend la CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Réseau INDEPTH, Statistics South Africa et Plan International.

appui dans ce domaine et l'ont obtenu. Le secrétariat entend conseiller et élargir en permanence le groupe existant, dans le but de combler le déficit de capacités dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

75. Étant donné le parti qui a été tiré de la série des symposiums africains sur le développement de la statistique pour promouvoir le cycle de recensement de la population et des logements de 2010, le thème central du symposium porte désormais sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Par conséquent, la neuvième session du Symposium africain sur le développement de la statistique, tenue à Gaborone (Botswana) en février 2014, a été consacrée au thème de la promotion de l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour appuyer la bonne gouvernance en Afrique. Les conclusions du symposium alimenteront les délibérations et les directives générales de la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2014.

76. La CEA a continué d'appuyer l'action menée par les États membres pour produire en temps voulu des statistiques permettant de mesurer les progrès réalisés vers leurs objectifs de développement, en prêtant une attention particulière aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également évoqué avec les États membres l'action en

cours aux niveaux international et régional s'agissant du programme de développement pour l'après-2015, visant à amorcer les travaux sur les indicateurs de développement et à préparer une feuille de route concernant les objectifs statistiques, dans le contexte de la révolution des données numériques que le Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 a appelée de ses vœux. Trois groupes ont été formés, comprenant des États membres œuvrant actuellement à la détermination d'indicateurs dans les différents domaines thématiques correspondant à la position africaine commune mise au point par la Commission de l'Union africaine, la CEA, la Banque africaine de développement et le PNUD.



77. Bénéficiant du soutien de la CEA, ainsi que de la Banque africaine de développement et du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21), plus de 30 pays sont parvenus à différents stades d'élaboration de leur stratégie nationale pour le développement de la statistique. Plusieurs pays, dont les Comores, le Nigéria et le Togo, ont progressé dans la formulation de cadres juridiques et dans l'instauration de bureaux de statistique plus autonomes pour améliorer la compilation et la diffusion des données, sur la seule base de considérations professionnelles. D'autres pays sont parvenus à augmenter les fonds publics alloués au développement de la statistique ainsi que le soutien des donateurs, en mutualisant les fonds, comme c'est le cas au Mali, au Nigéria, au Rwanda et en Sierra Leone. Certains pays, dont le Burkina Faso, Madagascar et le Niger, ont renforcé leurs centres nationaux de formation statistique par une collaboration poussée avec des centres régionaux de formation. La plupart des pays africains ont également amélioré la coordination et sont parvenus à enrichir leur stratégie nationale par l'intégration sectorielle. Parmi les autres domaines dans lesquels la CEA a fourni un appui figurent le développement d'une stratégie régionale pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, conformément à la stratégie mondiale, et la mise en œuvre du programme global sur les statistiques agricoles et rurales.

78. Afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations géospatiales, la CEA a continué de développer de nombreux services, ressources applications en matière d'informations et de savoirs. Il s'agit notamment des directives sur les meilleures pratiques concernant l'acquisition, le stockage, la gestion et la diffusion des ensembles de données géospatiales fondamentales. Ces directives visent à faciliter le partage des savoirs au moyen des communautés de pratiques. Fournissant les informations géospatiales fondamentales, elles apporteront une aide précieuse, notamment pour les agences nationales de cartographie. La CEA a aussi continué de collaborer avec d'autres partenaires pour mettre en œuvre le programme de Référentiel géodésique africain (AFREF), cadre de référence géodésique unifié pour l'Afrique, qui restitue fidèlement les cartes et autres produits de géoinformation. Parmi les activités menées dans ce cadre, on retiendra les essais simultanés de mise en service des centres de données de positionnement mondial pour traiter et analyser les données du Référentiel géodésique africain ; la mise au point de méthodes de calcul des paramètres de conversion de l'AFREF et la collaboration avec le Ordnance Survey (service cartographique) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant le parachèvement de

la mise en service de 30 nouvelles stations de référence du système mondial de navigation par satellites, afin d'augmenter la densité du réseau de stations de réception de l'AFREF et d'en combler les lacunes.

79. Consciente que les insuffisances technologiques de nombreux pays africains sont l'un des principaux facteurs qui font que, faute de données statistiques, il est difficile de prendre des décisions et d'élaborer des politiques en connaissance de cause, la CEA a engagé un ambitieux projet d'utilisation des technologies mobiles pour la collecte de données, financé au titre du compte des Nations Unies pour le développement. Ce projet prendra appui sur les structures statistiques existant dans les systèmes statistiques nationaux pour tester, adapter et, le cas échéant, développer de nouveaux systèmes mobiles de collecte de données. Il vise à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de produire en temps voulu des statistiques fiables, complètes et intégrées par l'utilisation d'appareils mobiles. Durant la première phase du projet, cinq pays pilotes ont été recensés pour la mise au point de méthodes. Au terme de cette première phase, la collaboration de cinq pays pilotes supplémentaires permettra de peaufiner la méthode qui sera adoptée, et de lancer les procédures.

## E. Renforcement des capacités

80. L'objectif principal de la CEA au titre de ce sous-programme est de fournir un appui ciblé, cohérent et intégré en matière de renforcement des capacités afin de développer et renforcer les capacités des États membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales pour promouvoir et réaliser une croissance pour tous en vue du développement durable et de la transformation, dans le cadre du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Pour remplir cet objectif, le sous-programme utilise et opérationnalise les conclusions du travail de recherche et du travail normatif de la CEA. Depuis juin 2013, le travail de la CEA dans ce domaine a principalement porté sur les éléments prévus dans divers programmes de travail biennaux de nombreuses autres divisions de la CEA, dont le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Les activités du sous-programme durant l'année écoulée ont prioritairement consisté à coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre



du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Une aide en matière de renforcement des capacités a également été apportée aux États membres et aux communautés économiques régionales pour renforcer leurs capacités d'élaboration des politiques dans plusieurs domaines du développement, en recourant au mécanisme du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU.

81. En 2013, une priorité essentielle du sous-programme a été l'élaboration et la finalisation d'une stratégie de développement des capacités cohérente et axée sur les résultats pour soutenir les efforts de développement des États membres et de leurs organisations intergouvernementales aux niveaux régional et sous-régional. La stratégie s'attache à apporter un soutien dans les domaines thématiques dans lesquels la CEA dispose d'un avantage comparatif, tels que l'intégration régionale, le commerce, l'agriculture, les infrastructures, la gouvernance économique, la parité hommes-femmes, les questions sociales et économiques, et la science et la technologie.

82. Conformément au mandat qui lui a été confié par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2012, la CEA contribue à l'Agenda 2063 de l'Union africaine en fournissant des services techniques et des services de conseil. Elle a apporté des éléments techniques lors de l'élaboration du programme, y compris la détermination des niveaux de référence, la préparation d'études prospectives et de prévisions et la mise à disposition d'un espace pour permettre au système des Nations Unies de contribuer au processus de l'Agenda 2063 de l'Union africaine par l'intermédiaire du MCR-Afrique.

83. La CEA, qui assure le secrétariat du MCR-Afrique, a renforcé la cohérence et la coordination entre les groupes thématiques du Mécanisme : elle a mis au point des directives opérationnelles, aidé à élaborer des plans d'action, favorisé la communication entre les groupes thématiques et en leur sein, et fourni

un appui technique aux réunions des groupes thématiques.

84. L'année 2013 a offert à l'ONU de nombreuses occasions de renforcer son appui à l'Union africaine et au NEPAD, tant collectivement qu'individuellement. À cet égard, les organismes des Nations Unies ont continué à mieux harmoniser leurs programmes avec ceux de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales. Par l'intermédiaire du MCR-Afrique et de ses neuf groupes thématiques, les interactions entre les institutions et organismes des Nations Unies d'une part, et les organes de l'Union africaine (Commission de l'Union africaine, Agence du NEPAD, communautés économiques régionales et Parlement panafricain) de l'autre, se sont encore intensifiées au cours de l'année écoulée. La mise en œuvre du programme de travail conjoint de l'Union africaine (le programme décennal de renforcement des capacités) s'est accélérée en 2012. La coordination des groupes thématiques s'est améliorée et un nombre croissant de programmes mis en œuvre conjointement ont donné des résultats tangibles. Des progrès importants ont également été réalisés dans l'établissement des mécanismes de coordination sous-régionale et dans leurs activités, en particulier des mécanismes pour l'Afrique du Nord, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique centrale, qui ont développé des plans d'activité détaillés.



85. Un événement important de l'année 2013 a été la quatorzième réunion du MCR-Afrique, organisée par la Commission de l'Union africaine en novembre 2013 sur le thème de l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les participants à la réunion ont également étudié le rapport préliminaire du second examen triennal du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, une note d'information sur le cadre régional de coopération pour le développement, et la mise en place du groupe de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

et du MCR-Afrique afin de créer des synergies et d'intégrer les activités des deux structures traitant des OMD. Les participants ont demandé au secrétariat du MCR-Afrique de préparer un cadre régional d'aide au développement qui réponde aux objectifs que l'Union africaine s'est fixés dans son plan stratégique, et qui définisse clairement les rôles et responsabilités des organismes des Nations Unies dans le cadre du MCR-Afrique. Un groupe de travail a été mis sur pied pour appliquer les recommandations de la quatorzième réunion et pour préparer la quinzième réunion du MCR-Afrique, qui aura lieu à Abuja en marge de la Conférence des ministres en mars 2014. Le groupe de travail fera des recommandations sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, y compris à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au programme qui succèdera au programme décennal de renforcement des capacités après 2015.

86. En plus du soutien apporté aux États membres et à l'Union africaine dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD, la CEA appuie l'Agence du NEPAD dans la mise en œuvre de son plan stratégique. À cet égard, la CEA a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence pour préparer une étude phare, sur mandat des chefs d'État africains, concernant la mobilisation des ressources internes en Afrique. L'étude conclut ainsi que l'Afrique dispose de vastes ressources pour financer son développement et recommande d'utiliser un certain nombre d'instruments propres au secteur privé pour mobiliser les ressources internes à l'Afrique. Il s'agit entre autres de la Facilité africaine de garantie du crédit, des fonds spéciaux pour les infrastructures comme le Fonds<sup>50</sup> pour l'Afrique de la Banque africaine de développement, des fonds de stabilisation et des fonds souverains stratégiques, des fonds de pension bénéficiant d'une garantie de l'État, des nouveaux modèles de partenariats public-privé, des marchés obligataires africains, y compris les obligations de la diaspora et les obligations finançant les infrastructures, de la promotion des actions en Afrique, de la titrisation des envois des migrants et des bourses régionales.

87. Dans la même veine, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, le PNUD et l'Union africaine, la CEA soutient activement les activités de cartographie et d'établissement de portée aux fins du renforcement des capacités menées par les communautés économiques régionales. L'initiative a pour objectif de fournir des orientations pratiques et stratégiques à valeur ajoutée pour le déploiement complet du programme de développement des capacités multi institutions de l'Union africaine, qui est conçu pour faire en sorte que la mise en valeur des capacités en Afrique soit l'objet d'une approche coordonnée. Le rapport

d'orientation a été approuvé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-deuxième session ordinaire en janvier 2014.

88. Faisant fond sur son travail fructueux à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a continué de fournir un appui aux États membres pour différents aspects du processus grâce à des missions d'appui aux pays et à des évaluations, notamment pour l'élaboration de documents d'information, la rédaction de rapports nationaux, l'élaboration de programmes d'action nationaux, la mobilisation d'une participation plus large des parties prenantes et la promotion de l'apprentissage par les pairs entre pays membres faisant parti du Mécanisme, en identifiant les meilleures pratiques du processus du Mécanisme et en encourageant leur utilisation ailleurs. Le soutien continu fourni par la CEA au Mécanisme a contribué à stimuler la capacité des États membres à procéder à des examens par les pairs et à renforcer la capacité d'un éventail de parties prenantes à s'engager dans le processus.

89. Grâce au soutien de la CEA, en 2013, le nombre de pays qui ont adhéré au Mécanisme est passé de 31 à 33, (le Tchad et la Tunisie en font désormais parti), tandis que le nombre de pays qui ont subi une évaluation par les pairs est de 17 pays, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ayant été évalués par des pairs au cours de l'année. Une assistance a été fournie à Djibouti, au Lesotho et au Mozambique pour l'harmonisation des plans nationaux d'action découlant du MAEP avec leurs stratégies et plans nationaux de développement, alors que le Sénégal a reçu un soutien pour le lancement du Mécanisme et l'établissement de son secrétariat national.

90. Aussi à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et dans le cadre des activités marquant le cinquantième anniversaire de l'Union africaine et le dixième anniversaire du mécanisme lui-même, la CEA a collaboré avec le secrétariat du Mécanisme pour produire un documentaire vidéo aux normes de l'industrie sur le mécanisme, montrant les réalisations en matière de gouvernance en Afrique, les défis et les perspectives du continent, comme on le voit à travers l'évolution du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs depuis 2003. Le film a sondé les Africains ordinaires et exploré la genèse et la raison du mécanisme afin d'élargir, d'approfondir et de promouvoir une meilleure compréhension de la signification et de l'importance de son processus. Le film visait également à démontrer que l'examen par les pairs est un dialogue national global qui implique d'abord et avant tout le citoyen, et non pas principalement un dialogue entre les chefs d'État ou de gouver-

nement, ou une sélection d'experts africains éclairés, de responsables politiques et de hauts fonctionnaires du gouvernement. La bande annonce du documentaire peut être consulté à <http://www.youtube.com/watch?v=BZSRFGCAeys&>.

## F. Coopération technique

91. La coopération technique est restée un instrument de soutien important pour la mise en œuvre du programme de travail de base de la CEA décrit dans d'autres sections du présent rapport. La coopération technique est le moyen par lequel la CEA concrétise ses travaux de recherche en des activités opérationnelles de développement. Les activités de coopération technique sont menées à l'appui des priorités des États membres, une importance particulière étant accordée au renforcement de leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes aux fins du développement et de la transformation économique et sociale soutenable, dans le cadre du NEPAD et de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Les activités de coopération technique de la CEA sont financées par le programme ordinaire de l'ONU consacré à la coopération technique, par le Compte pour le développement des Nations Unies et les ressources extrabudgétaires négociées avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

92. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les fonds du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisés pour satisfaire les demandes d'aide à court terme de plusieurs pays qui souhaitaient des orientations sur les options politiques, des conseils sur le renforcement des cadres institutionnels, un soutien pour les débats de politiques sur les nouvelles questions et une formation pour soutenir la mise en valeur des capacités afin de relever les défis de développement critiques dans un large éventail de domaines qui relèvent des priorités de la CEA, y compris l'industrialisation, la gestion des ressources naturelles, la planification du développement, les statistiques et l'analyse des politiques macroéconomiques. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir un changement de politique et à renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines, en 2013 et en 2014 à ce jour, la



CEA a envoyé plus de 150 missions consultatives dans 42 pays et huit communautés économiques régionales et organisé 68 ateliers et séminaires associant plus de 1000 participants.

93. Les services rendus ont contribué en particulier à l'amélioration des connaissances, des compétences, des capacités institutionnelles et des capacités d'élaboration des politiques dans le cadre du processus de renforcement des capacités mis en œuvre par la CEA, qui a transféré des connaissances grâce à ses initiatives de coopération technique. Les activités du programme, bien qu'à plus petite échelle, ont souvent eu un effet multiplicateur à la suite de la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de l'utilisation complémentaire des ressources du Compte pour le développement des Nations Unies et ont permis de répondre à des besoins de plus grande envergure. Le programme fait partie intégrante des efforts collectifs des divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux coordonnés par la Division de la mise en valeur des capacités. Il convient, par conséquent, de noter à cet égard que les résultats obtenus dans le cadre du programme de coopération technique ont contribué aux résultats rapportés dans le cadre du programme de travail ordinaire des différents sous-programmes de la CEA.

## G. L'égalité entre hommes et femmes et les femmes dans le développement

94. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes compte tenu des engagements internationaux et régionaux.

95. Pendant la période considérée, des progrès importants ont été réalisés dans la construction et le renforcement de la capacité des États membres à intégrer les questions sexospécifiques dans les politiques et programmes, en utilisant les outils conçus dans le cadre du sous-programme. Ces outils comprennent l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique qui a été bien accueilli et largement utilisé dans les pays qui ont recueilli des données ; des plates-formes de connaissances, notamment l'Observatoire des droits de la femme africaine et le réseau électronique pour les mécanismes nationaux sur l'égalité des sexes en Afrique, qui donne des moyens aux États membres d'entrer en contact les uns avec les autres grâce à des discussions en ligne et de partager des informations et des pratiques exemplaires ; le travail

sur les statistiques différenciées par sexe, y compris des études de l'emploi du temps et le soutien aux offices de la statistique ; des lignes directrices sur la collecte et la diffusion de statistiques ventilées par sexe ; des services consultatifs techniques aux États membres, fournissant un soutien pratique et une expertise de haut niveau, en particulier pour l'utilisation des outils que la Division a mis au point pour l'élaboration de politiques et le renforcement de partenariats existants et l'instauration de nouveaux.

96. Le travail sur les statistiques ventilées par sexe a entraîné un examen approfondi pour évaluer la capacité des pays sélectionnés, à savoir le Cameroun, Cabo Verde, l'Éthiopie, la Tunisie et la Zambie, à collecter, analyser et à communiquer des rapports sur les statistiques et les données ventilées par sexe au niveau des pays. Cela a fourni des preuves des efforts déployés actuellement pour intégrer les questions de parité dans les ministères sectoriels, ainsi que dans le travail de la CEA. Cela va également orienter le programme de renforcement des capacités des systèmes nationaux de la statistique, qui va être entrepris en partenariat avec le Centre africain pour la statistique de la CEA.

97. Pour donner suite à la mise en œuvre du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le sous-programme a élaboré une stratégie pour aider les États membres à mettre en œuvre les sept axes stratégiques identifiés dans les conclusions de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Banjul en 2009. Sur la base des réponses à un questionnaire communiqué à tous les États membres, dont 31 ont répondu,<sup>11</sup> des progrès substantiels ont été réalisés dans cinq des sept axes stratégiques et davantage sont nécessaires dans les deux autres - le changement climatique et la sécurité alimentaire, et le financement de l'égalité entre les sexes. Le rapport d'évaluation a été présenté au Comité sur les femmes dans le développement à sa huitième session, qui a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2013. Le Comité a souligné et salué le rôle crucial joué par la CEA en tant que guichet unique pour les statistiques à l'échelle du continent, et a souligné la nécessité que la Commission renforce sa production de données ventilées par sexe et selon l'âge, y compris des données sur l'emploi du temps, et d'élaborer des lignes directrices pour la production de profils nationaux de l'égalité des sexes.

11 Les 31 pays sont: l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, Maurice, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, le Soudan, l'Ouganda, la République Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

98. Une étude a été réalisée conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) au cours de la période à l'examen pour déterminer les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes en Afrique. Le rapport utilise une approche à deux volets: recherche secondaire dans le domaine de la violence contre les femmes en Afrique et recherches empiriques approfondies dans sept pays sélectionnés, à savoir, le Burkina Faso, le Cameroun, le Liberia, le Malawi, le Maroc, le Mozambique et l'Ouganda, pour documenter ce type de violence et en estimer les coûts sociaux et économiques. Le rapport met en évidence, à titre indicatif, les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes comme allant de 0,03 à 1,7 pour cent du PIB dans les pays sélectionnés. Le rapport suggère également que la violence contre les femmes, et en particulier sa forme la plus répandue qui est la violence conjugale, est persistante et généralisée en Afrique. Non seulement c'est une forme grave de violation des droits des femmes, mais cela a des coûts sociaux et économiques pour les victimes elles-mêmes, l'économie et la société dans son ensemble. Le rapport formule des recommandations et fournit un certain nombre d'options et de programmes aux décideurs politiques pour remédier à ce problème croissant en Afrique.

99. Le travail sur le développement et la mise en œuvre de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique est entrée dans une deuxième phase pendant la période à l'examen, avec la réalisation de 14 études de pays supplémentaires (Botswana, Burundi, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, Sénégal, Togo et Zambie), qui ont été résumées dans un rapport régional. Le rapport note que les barrières sociales et culturelles systématiques continuent de limiter la capacité des États membres à mettre en place des changements législatifs, politiques et institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il souligne également les efforts déployés par les États membres pour commencer à intégrer l'indice dans leurs processus nationaux de planification du développement. Par exemple, la Gambie utilise les recommandations de son étude sur l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour renforcer le travail des ministères sectoriels sur les questions de parité, tandis que le Malawi a utilisé des indicateurs de cet indice pour contribuer à la dimension sexospécifique de sa stratégie de croissance et de développement. La Zambie a inclus des indicateurs de l'indice dans sa stratégie nationale de suivi et d'évaluation. Cela porte à 27 le nombre de pays couverts par l'Indice de déve-

loppement et des inégalités entre les sexes en Afrique depuis sa création.<sup>12</sup>

100. En 2013, un rapport a été élaboré dans le cadre du sous-programme sur les enquêtes sur l'emploi du temps en Afrique, lequel fournit une évaluation et des recommandations de politique et mesure l'état d'avancement des enquêtes sur l'emploi du temps en Afrique depuis l'adoption du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Le rapport examine la mesure dans laquelle les statistiques sur l'emploi du temps ont été utilisées pour estimer et comprendre le travail non rémunéré et informer la formulation, le suivi et l'évaluation de politiques tenant compte de la dimension sexospécifique, et il identifie les problèmes rencontrés par les pays dans la réalisation de ces enquêtes. Il conclut que le schéma de travail dans les pays africains qui ont entrepris des enquêtes sur l'emploi du temps est très sensible à la sexospécificité, les hommes ayant tendance à passer plus de temps que les femmes dans la production commerciale, tandis que les femmes ont tendance à passer plus de temps que les hommes dans des activités ménagères non rémunérées. Les résultats seront utilisés dans l'exercice biennal 2014-2015 pour informer les États membres de l'utilisation d'études sur l'emploi du temps et la façon de les utiliser dans l'élaboration de leurs politiques.

101. La composante du sous-programme relative aux droits des femmes a continué de fournir des preuves aux États membres de l'importance d'aborder les droits des femmes. Dans ce contexte, la Zambie élabore actuellement une base de données sur les femmes associées au commerce transfrontalier informel, pour appuyer le suivi de la question de la violence contre les femmes. Le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) a établi un poste frontière à arrêt unique pour réduire le risque de violence contre les femmes commerçantes, ce qui devrait être fait également dans d'autres sous-régions. Une étude sur les droits fondamentaux des femmes, examinant la violence contre les femmes dans le commerce informel transfrontalier en Afrique, a été entreprise afin de constituer une base de connaissances sur les formes et l'ampleur de la violence subie par les femmes au cours de leurs activités commerciales transfrontalières, et de mettre en évidence les possibilités d'action dont disposent les États membres pour lutter contre ce phénomène.

---

12 L'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Égypte, le Ghana, Madagascar, Maurice, le Mozambique.

102. Les débats en ligne sur le renforcement du plaidoyer pour la promotion du rôle des mécanismes nationaux du genre, qui ont eu lieu en 2013, ont renouvelé le dialogue sur les approches adoptées pour intégrer les questions de parité dans les politiques nationales, notamment les stratégies de plaidoyer pour sensibiliser et obtenir le consentement des ministères sectoriels. Plusieurs États membres ont indiqué qu'ils trouvaient la discussion en ligne utile pour partager leur expérience et les réalisations à ce jour et explorer les défis qui les attendent pour assurer une stratégie efficace qui favorisera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique. La CEA prévoit d'intégrer le réseau électronique et l'Observatoire des droits des femmes africaines dans la plate-forme d'échange de solutions pour l'Afrique qui est actuellement en cours de développement afin de rationaliser la sensibilisation des États membres et faciliter le partage d'informations et de pratiques exemplaires.

103. Un rapport sur l'aspect sexospécifique du changement climatique, élaboré conjointement par le Centre africain pour le genre et le développement et le Centre africain pour la politique en matière de climat, a souligné les impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles en raison des disparités dans l'accès aux ressources productives, dans l'appropriation de ces ressources et l'accès aux bénéfices en résultant. Le rapport propose une série de mesures sensibles à la sexospécificité pour lutter contre le changement climatique en Afrique, étayées par une approche fondée sur les droits humains et multisectorielles, y compris l'intégration de la sexospécificité dans les politiques nationales sur le changement climatique, l'exploitation des connaissances locales pour l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et le financement pour ce faire. La nécessité de partenariats de collaboration avec le Centre mondial pour le développement durable, lancé dans la foulée de la Conférence 2012 des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et avec d'autres intervenants clés a également été soulignée. Le travail dans ce domaine consiste à aider à construire un corpus de connaissances sur la sexospécificité et le changement climatique.

104. Au cours de l'année à l'étude, des services consultatifs techniques ont été fournis, sur demande, à plusieurs ministères du gouvernement d'Afrique du Sud à propos de l'utilisation de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, ouvrant la voie au pays pour qu'il entreprenne la deuxième phase de mise en œuvre de l'indice à l'aide de ses propres ressources. De même, le gouvernement Botswanais a reçu une assistance technique pour renforcer et amé-

liorer sa capacité à intégrer les questions de sexospécificité dans les finances publiques et les processus budgétaires. Dans le cadre du sous-programme, un soutien technique a également été fourni au gouvernement Togolais pour intégrer et aligner les questions d'égalité l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique sur la croissance du pays et la stratégie de développement.

105. Des résultats significatifs ont également été obtenus dans le domaine du développement des capacités en partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), pour l'intégration des sexospécificités dans les politiques et programmes de développement national visant à promouvoir l'égalité des sexes. Plus de 20 décideurs politiques de niveau élevé et intermédiaires<sup>13</sup> venant d'offices de la statistique et de ministères de la planification économique, de l'emploi, des finances, des questions hommes-femmes et des affaires sociales de 17 pays africains francophones ont été équipés avec les outils, les méthodologies et les compétences nécessaires pour intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'élaboration de politique sociales et économiques et les processus de finance publique nécessaires pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable.

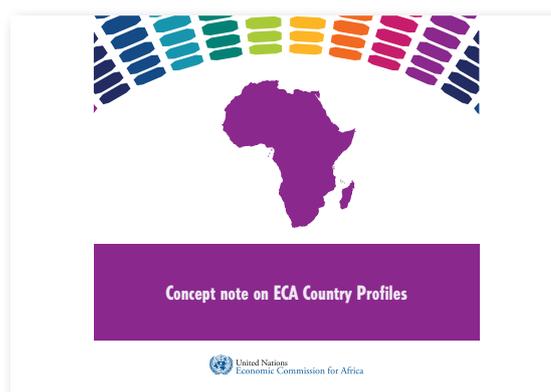
106. Au cours de la huitième session du Comité sur les femmes et le développement, tenue en novembre 2013 à Addis-Abeba, les États membres ont indiqué que la plate-forme de connaissances conçue et mise à jour par la CEA est utile pour échanger des pratiques exemplaires et des informations avec d'autres États membres. Dans le cadre du sous-programme, deux outils électroniques conçus à la fois pour analyser les principaux problèmes existants et proposer des solutions relatives aux lacunes dans la disponibilité des données et leur utilisation dans les États membres, sont mis à jour. Ce sont l'Observatoire des droits des femmes africaines et le réseau électronique pour les mécanismes nationaux sur l'égalité des sexes en Afrique. (Note 7) Le sous-programme a organisé un atelier de renforcement des capacités sur ces deux outils électroniques en juillet 2013, auquel ont participé des représentants de ministères chargés des questions hommes-femmes de 22 pays. Dans leurs commentaires, 85 pour cent des participants à l'atelier se sont félicités de la qualité et de la pertinence de l'atelier pour leur travail.

<sup>13</sup> Au total, 24 décideurs, 17 femmes et 7 hommes, - du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, des Comores, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Niger, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie.

## H. Activités sous-régionales pour le développement

107. Au cours de l'année examinée, les bureaux sous-régionaux de la CEA ( pour l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe) ont continué, conformément à leur mandat, à aider les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales dans le renforcement de leur capacité à formuler et à harmoniser les politiques et plans fondés sur des données probantes à l'appui de la transformation économique et sociale et de l'intégration régionale au niveau sous-régional grâce à des travaux de recherche et d'analyse, à la convocation de réunions d'experts et de forums et à la fourniture de services consultatifs.

108. Les bureaux sous-régionaux ont travaillé pour atteindre cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales dans leurs sous-régions respectives, notamment l'Union du Maghreb arabe, la SADC, la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique centrale économique et monétaire (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).



109. Au cours de la période examinée, les bureaux sous-régionaux ont continué à renforcer le soutien qu'ils fournissent aux États membres et aux communautés économiques régionales en améliorant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des capacités, de l'égalité des sexes, de l'agriculture et de la sécurité

alimentaire. À cette fin, ils ont organisé une série de réunions et d'ateliers auxquels ils ont prêtés leurs services, notamment la session annuelle de leur comité intergouvernemental d'experts respectif ; ils ont participé aux réunions des organes directeurs des principales communautés économiques régionales, et fourni une assistance technique, sur demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration. Les bureaux sous-régionaux ont également continué à fonctionner comme nœuds sous-régionaux pour la collecte de données, la gestion des connaissances et la mise en réseau afin de renforcer le travail de sensibilisation de la CEA.

110. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études sur diverses questions économiques et sociales, qui ont été soumises aux comités d'experts intergouvernementaux. En outre, ils ont continué à renforcer leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et ont augmenté leur participation dans les activités des équipes de pays des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, les bureaux sous-régionaux ont fait des progrès dans l'amélioration de la coordination des activités des Nations Unies au niveau sous-régional, conformément au mandat qui leur a été donné par le Mécanisme de coordination régionale-Afrique, y compris la mise en œuvre des activités conjointes convenues par les groupes thématiques au niveau sous-régional.

111. Au cours de 2013, les modalités de lancement et d'opérationnalisation des fiches de pays, les nouvelles publications phares de la CEA, ont été finalisées. Un certain nombre de réunions et de consultations de réflexion internes et externes ont eu lieu en 2013 pour explorer les principaux fondements qui guideront la préparation des fiches de pays. Une réunion de réflexion interne a été organisée à Rabat en novembre 2013 pour définir des questions telles que les objectifs, la portée proposée, le contenu et la structure, les indicateurs et les domaines d'intérêt, la présentation des données, la périodicité et la durée, les responsabilités des bureaux sous-régionaux et des divisions concernées, les partenariats à établir avec les États membres et les organisations externes, les besoins en ressources pour les fiches de pays de la CEA et le nombre de pays concernés au cours du prochain exercice biennal.

112. Les fiches de pays fourniront des données, des informations institutionnelles et politiques, ainsi que des prévisions, des indicateurs, des analyses des

politiques et des risques, et des recommandations sur les variables sociales et économiques clefs. Les fiches s'adresseront à un certain nombre de clients, allant des États membres à des universitaires, des décideurs, des représentants de la société civile, des analystes et des investisseurs de l'intérieur de l'Afrique comme de l'extérieur. Les fiches seront élaborées aux niveaux régional et continental (comme le *Rapport économique sur l'Afrique*) avec des prévisions à moyen terme, l'analyse des risques et une périodicité améliorée (annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

113. Bien que plusieurs autres profils de pays soient actuellement en circulation, il est prévu que les fiches de pays de la CEA ajouteront de la valeur en fournissant des analyses et des prévisions en matière de politique, en temps opportun, d'un point de vue africain, en plus de suivre les prévisions faites par d'autres sur l'Afrique et de fournir des informations sur le thème central de la transformation économique et structurelle dans les États membres. En outre, pendant le processus d'élaboration des fiches de pays, il sera possible d'avoir accès aux données primaires et secondaires par l'intermédiaire de la base de données de la CEA, dans le but qu'un large éventail d'utilisateurs des données élabore des analyses de politiques supplémentaires sur l'Afrique. Suite à la réunion de Rabat, un document conceptuel et un modèle de présentation ont été élaborés en tant que nouvelle contribution de la CEA et dans le cadre des consultations et des processus de validation des fiches de pays. Elles seront présentées au Comité d'experts de la Conférence des ministres lors de sa réunion à Abuja en mars 2014, afin d'obtenir les commentaires des experts.

114. Les sections suivantes mettent en évidence certains résultats obtenus par chaque bureau sous-régional dans leurs autres domaines de travail.

## **1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord**

115. Afin d'aider à sensibiliser davantage sur la situation en matière de développement économique et social de l'Afrique du Nord et de contribuer également au débat sur les choix de politiques et les stratégies de nature à relever les défis de développement de la sous-région, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a organisé des réunions de groupes d'experts, des ateliers et des missions consultatives. Dans ce cadre, il a contribué à l'élaboration de politiques en encourageant les États membres à s'accorder sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures clefs dans les domaines revêtant un intérêt pour la sous-région, notamment

la réforme de la protection sociale, la bonne gouvernance, la stratégie agricole pour 2030, le changement climatique et la sécurité alimentaire, l'économie verte, le commerce et l'intégration régionale, et la diversification structurelle de l'économie.

116. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le bureau a effectué des missions consultatives techniques en Algérie et en Mauritanie. En outre, à la demande du gouvernement mauritanien, il a réalisé une étude de faisabilité sur les bureaux de placement dans le pays. Cette étude a défini le statut et l'ensemble des missions spécifiques des bureaux de placement ainsi qu'un cadre institutionnel et juridique intégré cohérent pour leur mise en place effective et leur fonctionnement, tenant dûment compte des particularités du marché du travail de ce pays. En Algérie, le bureau a fourni des conseils techniques sur la gouvernance sociale et économique à « Notre Algérie bâtie sur de nouvelles idées » (NABNI), une coalition d'organisations de la société civile algérienne, en prélude à la rédaction du rapport « Algérie 2020 ».

117. En collaboration avec les organisations intergouvernementales et l'Union du Maghreb arabe, le Bureau sous-régional a organisé des réunions consultatives importantes sur l'intégration régionale et le thème du huitième Forum pour le développement de l'Afrique: « Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique ». Il a établi et mis en œuvre un mécanisme consultatif avec tous les acteurs régionaux clés intervenant dans le processus d'intégration, dans le cadre duquel des idées ont été échangées et des domaines prioritaires d'intervention cernés et analysés pour la transformation économique du Maghreb. S'agissant du changement climatique, en particulier, le bureau sous-régional, en coopération avec le Centre africain pour les politiques climatiques et l'Union du Maghreb arabe, a contribué à l'instauration d'un cadre sous-régional d'action et de coopération, qui servira de mécanisme d'orientation pour la mise au point d'une stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques pour le Maghreb.

118. D'autre part, le bureau sous-régional a coopéré avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la réalisation de l'étude de la performance environnementale du Maroc et facilité la collaboration entre la Mauritanie, le Maroc et le bureau du PNUD à Nouakchott notamment en accompagnant le ministère mauritanien de la planification dans ses efforts visant à élaborer une matrice intégrée de comptabilité sociale.

119. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Bureau sous-régional a, entre autres, organisé le

Forum sur le développement de l'Afrique du Nord, dans le but d'examiner les perspectives de développement à long terme du continent en général, et de la sous-région en particulier, et élaboré une vision stratégique pour l'Afrique du Nord relativement au programme « Agenda 2063 ».

120. Le Bureau sous-régional a élargi son réseau et renforcé son impact à l'échelle des pays, notamment en prenant part aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies respectivement en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Dans ce dernier pays, il a assuré la préparation et la mobilisation des responsables nationaux, de l'équipe de pays de l'ONU ainsi que d'autres parties prenantes clés aux fins de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du pays pour la période 2015-2019. Ce processus a permis d'identifier et d'évaluer les capacités actuelles (programmatisées et non programmatisées) du système des Nations Unies, les principaux besoins du pays et les domaines dans lesquels les interventions de l'Organisation pourraient faire la différence. Au Maroc, le bureau continue de travailler avec les différents groupes thématiques des Nations Unies (jeunesse, migration, problématique hommes-femmes, gouvernance, objectifs du Millénaire pour le développement et autres).

121. À l'échelle sous-régionale, le Bureau sous-régional participe à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et au sein du Comité directeur interinstitutions, travaille également en étroite collaboration avec le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes. En collaboration avec l'équipe de pays de l'ONU, il apporte une assistance aux pays d'Afrique du Nord pour l'évaluation à l'échelle nationale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

## **2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest**

122. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a consolidé les relations entre les organisations intergouvernementales ouest-africaines et les organismes des Nations Unies opérant dans la sous-région et également renforcé les capacités de la CEDEAO et ses États membres pour l'harmonisation des systèmes de gestion des données, à l'appui des efforts d'intégration régionale en cours.

123. Le Bureau sous-régional a largement contribué à la promotion de l'initiative « Unis dans l'action ». Il a œuvré au resserrement de ses relations avec plusieurs organismes de l'ONU à l'échelon régional dans le cadre du mécanisme de consultation sous-régionale pour l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine, en particulier au NEPAD. À cet effet, une réunion a été organisée à Dakar en novembre 2013, qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour l'application du mécanisme de consultation sous régionale, ainsi que d'un ensemble de programmes de développement qui alimenteront le plan de coopération. Six domaines thématiques ont été retenus: gouvernance, paix et sécurité et actions humanitaires; intégration économique et développement de l'infrastructure; développement humain et problématique hommes-femmes; agriculture, sécurité alimentaire, eau et environnement; et développement du secteur privé, industrie et mines.

124. Le Bureau sous-régional a renforcé les capacités des systèmes statistiques nationaux de la sous-région de la CEDEAO pour recueillir et mettre à disposition des informations sur la situation économique et sociale des pays et suivre le processus d'intégration régionale par le déploiement des bases de données de type « Ecobase ». Il a facilité l'exécution du programme de formation sur l'utilisation et l'entretien de la plate-forme Ecobase, contribuant ainsi à renforcer le niveau de préparation de la communauté dans les domaines de la conservation et de l'analyse des données.

### 3. Bureau sous-régional en Afrique centrale

125. En 2013, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a établi quatre profils de pays portant respectivement sur le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

126. Au cours de la période sous revue, le bureau sous-régional a également établi cinq rapports à l'intention de la vingt-neuvième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts, portant sur la situation économique de l'Afrique centrale, les enjeux et défis de l'économie verte, les progrès accomplis dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement, le point de la mise en œuvre des programmes internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD, ainsi que son rapport annuel. Se fondant sur les conclusions et les recommandations du bureau sous-régional, le

Comité intergouvernemental d'experts a vivement recommandé aux États membres de s'attacher à réaliser la transformation structurelle à large assise de leurs économies par le développement de l'agro-industrie et de l'infrastructure de transport, l'amélioration du climat des affaires et l'ouverture de leurs marchés.

127. Le Bureau sous-régional a publié son rapport phare d'orientation politique intitulé: *Les économies de l'Afrique centrale*, qui souligne la nécessité pour les pays de la sous-région d'accélérer leur transition vers l'économie verte ainsi que la réalisation de la transformation structurelle. Un rapport sur l'harmonisation des législations en matière de technologies de l'information et de la communication liée à la cybersécurité a été également établi, qui illustre le taux élevé de conformité des pays de la sous-région au projet de législation de l'Union africaine sur la question. La liste des publications au titre de l'année comporte également un rapport sur la rationalisation des outils d'intégration du marché de la CEMAC et de la CEEAC, à côté des quatre éditions du bulletin trimestriel bilingue du bureau régional intitulé *Échos d'Afrique centrale*, qui donne une vue d'ensemble de l'institution des fonds compensatoires dans la sous-région, et une brochure intitulée « Le genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique centrale ».

128. La principale activité menée par le bureau sous-régional en Afrique centrale en 2013 à l'appui des priorités en matière d'intégration régionale a été l'organisation de la troisième édition des Journées de l'intégration en Afrique centrale sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement en Afrique centrale, tenu à Douala (Cameroun) en octobre 2013. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a joué un rôle important dans la décision prise par les chefs d'État de tous les pays de la CEMAC de lever les derniers obstacles à la libre circulation des personnes dans tous les pays de la zone à compter de janvier 2014.

129. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale a fourni des services consultatifs au Gabon, en particulier au forum national de l'industrie, dans le cadre de ses efforts visant à élaborer des stratégies pour un « Gabon émergent ». Il a également joué un rôle crucial dans l'audit institutionnel de la Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha.

130. Au chapitre de la coopération entre les organismes des Nations Unies, le Bureau sous-régional a organisé la réunion du Mécanisme sous-régional de coordination de l'appui à la mise en œuvre des programmes du NEPAD en Afrique centrale, qui a

abouti à l'exécution du premier programme indicatif commun de 2010 à 2012, et à l'adoption en 2013 du deuxième programme du genre, pour mise en œuvre au cours de la période 2013-2016.

#### 4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

131. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a produit des profils de pays sur cinq pays pilotes: République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie. Par le biais de ce nouveau support, on prévoit de communiquer des informations institutionnelles et sur les politiques, ainsi que des prévisions, des analyses de politiques et de risques et des recommandations concernant des destinations potentielles d'investissement au sein et en dehors de l'Afrique.

132. Le Bureau sous-régional a fourni à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) des services consultatifs pour le développement du tourisme en Afrique de l'Est, en élaborant un plan directeur de tourisme durable. Officiellement lancé en décembre 2013 à Nairobi, ce plan sert désormais de référence dans la mise au point de stratégies, d'outils, d'analyse de politiques et de collecte de données sur le tourisme dans chacun des États membres choisis.

133. Le Bureau sous-régional a mené des interventions visant à renforcer la capacité de l'administration centrale et des gouvernements locaux au mandat dans le domaine de la planification budgétaire, notamment en assurant la formation de leurs institutions compétentes et d'une équipe technique du ministère des finances et de la planification économique sur la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, qui comprenait des cours sur les principes, les processus, l'analyse et le suivi dans le cadre de ce type de budgétisation, l'analyse des budgets soucieux de l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'appui des bailleurs de fonds. En outre, le bureau sous-régional a dispensé une formation sur l'application des techniques modernes d'économétrie et de modélisation à une équipe de 15 représentants des banques centrales des États membres de la communauté de l'Afrique de l'Est. Cette formation, qui avait pour objectif de renforcer leurs compétences en matière de prévisions macroéconomiques et de modélisation, revêtait une importance particulière, en ce sens que les banques centrales des pays de la communauté de l'Afrique de l'Est sont appelées à jouer un rôle clef dans la surveillance des critères de conver-

gence macroéconomique à remplir pour parvenir à la réalisation de mise en place de l'union monétaire de la Communauté.

134. Le Bureau sous-régional a organisé un atelier sur les transactions transfrontalières et la condition des femmes, qui a permis de mettre en exergue les difficultés que rencontraient les femmes commerçantes pour accéder aux prêts et autres facilités bancaires afin de développer leurs affaires. Les participants ont exhorté les différentes parties prenantes concernées, en particulier les services d'immigration, les autorités fiscales, les institutions financières et les organes de sécurité, à conjuguer leurs efforts pour éliminer les obstacles en question.

135. Courant novembre 2013 à Kigali, le Bureau sous-régional a procédé au lancement du *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés* publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). À cette occasion, une table ronde a été également organisée sur les liens entre l'investissement, la croissance, l'emploi et l'intégration régionale dans la sous-région qui a vu la participation d'économistes supérieurs de l'administration publique, d'universitaires et de représentants de groupes de presses locaux et régionaux. En outre, lors d'un atelier tenu en avril 2013 à Johannesburg, il a, en collaboration avec la Division en charge de l'intégration régionale, du commerce et de l'infrastructure de la CEA, examiné et présenté les rapports du COMESA sur les chaînes de valeur du maïs et du bétail.

136. Le Bureau sous-régional a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la formulation du pain d'activité du mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En collaboration avec le Bureau sous-régional en Afrique australe, le Bureau sous-régional a appuyé les efforts déployés par les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et autres partenaires de développement intervenant en Afrique de l'Est et en Afrique australe pour identifier les possibilités de travailler ensemble de façon coordonnée afin d'élargir le cadre de leurs opérations et d'en optimiser l'impact. Ce processus de facilitation et de consultations intensives qui s'est étendu sur deux années a abouti à l'adoption d'un mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est.

## 5. Bureau sous-régional en Afrique australe

137. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a entrepris une étude sur l'exploitation des ressources naturelles au service du développement durable en Afrique australe, étant donné les possibilités offertes par le secteur touristique et les défis qu'il connaît, qui a fait l'objet d'un examen à une réunion d'experts organisée en février 2014 à Port Louis (Maurice). Le rapport formule une série de recommandations visant à promouvoir le secteur du tourisme dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont la nécessité d'harmoniser les cadres réglementaires, le respect des normes de qualité, le développement des ressources humaines, le développement de l'infrastructure du secteur et la commercialisation.

138. Le Bureau sous-régional a organisé une réunion de groupe d'experts sur l'harmonisation des politiques et la mise en œuvre du Protocole sur le commerce de la SADC, avec un accent particulier sur le droit de propriété intellectuelle au sein de la région. Dans le cadre de cette rencontre organisée en collaboration avec le secrétariat de la SADC à Gaborone en décembre 2013, on a examiné et validé les conclusions d'une étude portant sur les possibilités et les défis en ce qui concerne l'application des systèmes de propriété intellectuelle aux fins du renforcement de la coopération régionale par le biais de l'harmonisation des politiques au sein de la région.

139. En collaboration avec les autres parties prenantes et partenaires, le bureau sous-régional a continué de fournir un appui technique et des services consultatifs pour l'élaboration d'un cadre stratégique et juridique, notamment pour la politique sur les ressources minérales et minières du Lesotho. Dans cette même veine, il a, en coopération avec le Centre africain pour la statistique (CAS), fourni des services consultatifs à l'Office central de la statistique de la Zambie, qui ont revêtu la forme d'un atelier national sur le genre. Les principaux objectifs de cet atelier étaient de mieux faire connaître aux responsables du programme les exigences fondamentales de la production des statistiques du genre et de renforcer leurs capacités pour réaliser l'évaluation des progrès accomplis dans ce domaine. Courant octobre 2013, à Benoni (Afrique du Sud), il a été organisé un autre atelier sur le renforcement du commerce intra-régional des produits agricoles en Afrique australe, en collaboration avec l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique de l'Est et en Afrique australe du COMESA, la SADC et le Centre africain pour les politiques

commerciales. Les participants ont discuté des questions, des défis et contraintes auxquels font face les pays de la SADC dans l'amélioration du commerce intra-régional des produits alimentaires et agricoles. Cette rencontre a offert aux parties prenantes l'occasion de formuler des recommandations sur les voies et moyens d'éliminer les entraves au commerce des produits agricoles, notamment les barrières non tarifaires, et d'accroître les échanges interrégionaux en vue de la croissance, d'assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

140. En collaboration avec le secrétariat de la SADC, le Bureau sous-régional a organisé l'atelier de la SADC sur la sensibilisation à la cybersécurité, à Lusaka, en novembre 2013. Cet atelier a été l'occasion de faire le point sur les cyberlégislations et les structures mises en place pour lutter contre la cybercriminalité dans la sous-région.

141. Courant novembre 2013, à Johannesburg, le Bureau sous-régional a, en collaboration avec le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs, organisé un forum sur la promotion des codes et normes du Mécanisme en matière de gouvernance d'entreprises en Afrique australe. Entre autres objectifs, cet événement spécial visait à statuer et à faire le point sur la question de la gouvernance d'entreprise, les régimes et l'environnement dans les pays d'Afrique australe, ainsi qu'à évaluer la mise en œuvre des instruments, cadres et mécanismes de gouvernance d'entreprise adoptés dans la sous-région.

142. En coopération avec le COMESA, le Bureau sous-régional a organisé un atelier sur l'accélération de la croissance inclusive dans la région de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, à Gaborone en décembre 2013. L'accent a été mis sur l'identification des questions, défis et contraintes que connaissent les pays du COMESA dans la promotion de la croissance durable, censée être à large assise et inclure de plus grands segments de la population active, en particulier les pauvres. Suite aux échanges, les participants ont formulé des recommandations sur le contenu, l'orientation et l'approche de la stratégie de croissance inclusive du COMESA et ainsi que sur la prochaine étude connexe sur l'analyse de la situation en matière de croissance inclusive dans la région.

### I. Planification et administration du développement

143. L'année 2013 a été une année charnière dans l'histoire de l'IDEP à bien des égards. En effet, c'est



tion et de l'administration du développement dans un contexte nouveau de transformation structurelle. Les principaux thèmes abordés dans les stages de courte durée ont été les suivants: politique commerciale, négociations commerciales, statistiques commerciales, établissement de programmes bancables dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, coopération et intégration régionales, politique agricole, chaînes de valeur agricoles et sécurité alimentaire, politique sociale pour les planificateurs du développement, politique industrielle, analyse statistique et de données, modélisation macroéconomique, budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, gestion des politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, suivi et évaluation des politiques de développement, planification du développement, aménagement du territoire, planification stratégique, gestion de la dette, politique minière, négociation des contrats miniers, migrations, participation de la diaspora au développement, outils et techniques d'analyse économique et planification des investissements axés sur l'efficacité énergétique. Tous ces cours ont été dispensés en anglais et en français, et des services d'interprétation simultanée ont parfois été fournis lorsque les participants venaient d'horizons linguistiques différents.

149. Au cours de l'année 2013, les préparatifs ont été achevés en vue du lancement de trois nouvelles offres de formation dans le cadre du programme de maîtrise réformé de l'Institut africain de développement économique et de planification. Elles portaient sur la planification du développement, la politique industrielle et le développement des infrastructures. L'Institut organise le programme de troisième cycle sur la planification du développement en collaboration avec l'Institut de planification nationale du Caire, le programme sur la politique industrielle en collaboration avec l'Université de Johannesburg, et le programme sur le développement des infrastructures avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Toutes les démarches concernant la structure et la durée des cours, l'élaboration des modules, l'accréditation auprès des autorités compétentes et le recrutement des formateurs ont été bouclées en 2013, et il ne restait plus qu'à lancer officiellement les initiatives en 2014. Chaque cours devrait accueillir jusqu'à 25 cadres participants en 2014. Parallèlement, des échanges approfondis ont eu lieu en 2013 en vue de l'organisation conjointe d'autres programmes de maîtrise: sur la politique commerciale et le développement avec l'Université de Nairobi et l'Université de Port Harcourt, sur la politique énergétique avec l'Université d'Ibadan et l'Université de Casablanca, et sur la politique minière avec l'Université de Johannesburg.

150. Comme les années passées, les séminaires sur le développement que l'Institut organise chaque mois à son siège de Dakar ont continué de servir de cadre à des débats animés sur les expériences et trajectoires de développement de l'Afrique. Ce sont en moyenne 50 personnes qui ont pris part chaque mois à ces séminaires, et parmi les sujets qui ont suscité le plus d'intérêt figuraient la gestion du développement, le lien entre migration et développement, la politique sociale et le développement, et les nouvelles orientations concernant la participation des femmes au développement. Dans le cadre de son programme de bourses, l'IDEP a accueilli, au cours de l'année 2013, cinq chercheurs originaires du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal. Les sujets suivants ont été abordés au cours de la période de recherche: la réforme agraire dans les pays sortant d'un conflit, le suivi et l'évaluation du développement et la politique commerciale et d'investissement.

151. En 2013, l'Institut a également dressé un inventaire des pratiques de protection sociale et des politiques sociales en vigueur dans les pays africains. Cet inventaire, demandé par la Conférence des ministres du développement social de l'Union africaine à sa troisième session, en novembre 2013, doit contribuer à la mise en place d'un cadre de politique sociale commun à toute l'Afrique. De même, l'Institut a commandé une étude documentaire sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans nationaux de développement adoptés par les États africains au cours des dernières années. Cette étude a été menée dans le cadre d'un partenariat entre l'IDEP et ONU-Femmes.

152. Si l'Institut a pu développer ses programmes, renforcer sa présence et élargir son champ d'action, c'est parce qu'il a consacré, dès 2012 et jusqu'en 2013, de lourds investissements à l'environnement et aux infrastructures d'apprentissage qu'il met à la disposition des stagiaires. Aujourd'hui il dispose d'infrastructures de formation et de recherche dernier cri, notamment un équipement de traduction simultanée destiné aux sessions multilingues et des interfaces électroniques interactives. Parallèlement au développement de ses programmes et à l'élargissement de son champ d'action, l'IDEP s'est employé, tout au long de l'année 2013, à moderniser l'ensemble de ses modules de formation afin d'améliorer encore la qualité et l'utilité des enseignements. Par ailleurs, il a multiplié les partenariats sur le continent en vue de décentraliser la diffusion de ses programmes.

153. Tout en consolidant les acquis de 2013, l'Institut cherche de nouveaux moyens d'élargir son champ d'action, d'intensifier son action et de renforcer sa

présence, l'objectif étant, à terme, de se faire reconnaître comme l'organisme moteur du grand projet de développement de l'Afrique. À cette fin, il complètera son programme de travail par un volet consacré à la gestion des connaissances et lancera des activités de formation en ligne en 2014. Dans le cadre du repositionnement de la bibliothèque de l'IDEP, des mesures ont été prises en 2013 pour commencer à mettre ses ressources documentaires en ligne. À ce jour, 18 000 documents ont été traités et mis en ligne. La bibliothèque a également lancé un module de formation aux méthodes de recherche en ligne à l'intention des fonctionnaires admis à participer à des programmes de formation ou de recherche à l'Institut. Dans le cadre de ces nouvelles initiatives, les anciens participants aux formations feront l'objet d'un suivi socioprofessionnel et une plus grande attention sera accordée à la création d'activités de suivi post-formation à l'intention des diplômés de l'Institut.

154. Des mesures ont été prises au cours de l'année 2013 pour accroître les ressources humaines et financières de l'Institut, afin de lui donner les moyens d'assumer son nouveau rôle d'organisme de formation officiel de la CEA et de renforcer ses liens avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires dans le cadre de l'élaboration des programmes. Ces mesures sont les suivantes: augmentation des subventions annuelles de l'ONU, portée à la connaissance de la Conférence des ministres en 2012 et entrée en vigueur au mois de janvier de l'année suivante; dotation spéciale annuelle de la CEA dédiée à la formation, prévue à partir de 2013; cotisations annuelles des États membres et ressources extrabudgétaires mobilisées auprès de diverses sources. En outre, l'effectif de l'Institut a été étoffé et les investissements consacrés aux infrastructures technologiques ont été accrus.

## J. Développement social

155. En 2013-2014, des progrès sensibles ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif du sous-programme Développement social consistant à favoriser un développement social durable, équitable et inclusif, conformément aux engagements et cadres d'action adoptés aux niveaux international et régional. Les travaux menés sur les questions sociales ont été fructueux: recherches stratégiques, création de produits de promotion du savoir, formation et développement des capacités, prestation de services consultatifs techniques et bilan de la mise en œuvre des engagements pris au niveau international sur le développement social.

156. Grâce à la contribution du sous-programme à l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (suite à donner au Programme après 2014), les États membres ont été de plus en plus nombreux à mettre en œuvre au moins une politique, un programme ou une stratégie – ou une combinaison de ces trois instruments – sur la population, la jeunesse, les migrations, l'égalité des sexes, le vieillissement, la santé procréative et sexuelle et la santé des adolescents. L'examen régional de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence après 2014 a révélé que 52 des pays y ayant participé avaient mis en œuvre, à l'échelle nationale, des politiques, programmes et stratégies axées précisément sur l'interaction entre population et développement durable. Les États membres ont continué à demander à la CEA de les aider à élaborer des stratégies et à redéfinir leurs politiques en matière de population.

157. En 2013, comme les années précédentes, les travaux menés en faveur de la jeunesse dans le cadre du sous-programme ont porté essentiellement sur la suite à donner aux recommandations relatives à l'emploi des jeunes que la Conférence de l'Union africaine avaient adoptées à sa dix-septième session ordinaire, à Malabo, en juin-juillet 2011<sup>14</sup>. Des recherches stratégiques ont été lancées dans certains pays pour montrer que l'économie créative ouvre la voie à l'emploi des jeunes. La principale recommandation formulée dans le rapport était que la CEA crée un projet d'économie créative en Afrique pour aider les pays à recueillir des données et partager des expériences susceptibles de contribuer à la définition des politiques publiques et à la prise de décision. Le Cabo Verde a montré l'exemple en entreprenant des activités créatives et a demandé l'assistance technique de la CEA pour mener son entreprise plus avant. Le sous-programme a traité en priorité la question du chômage des jeunes, qui est élevé en Afrique, en réalisant un certain nombre d'études analytiques, en mettant en œuvre des projets et en fournissant une assistance technique aux États membres. Il a aidé les pouvoirs publics sénégalais, par un appui technique, à élaborer un plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes. Par la suite, il a reçu d'autres demandes d'assistance de la part des 35 États membres qui étaient présents à la réunion d'experts du Comité du développement humain et social. En raison de difficultés financières, les demandes ont été traitées dans l'ordre où elles ont été reçues, les premiers pays servis ayant été le Malawi, l'Ouganda et le Togo.

<sup>14</sup> La décision adoptée par les chefs d'État consistait à réduire le chômage des jeunes de 2 % sur cinq ans à partir de 2011.

158. Dans le cadre du sous-programme, de jeunes professionnels africains ont été recrutés comme stagiaires ou assistants de recherche pour mener des travaux de recherche et acquérir des compétences dans le domaine du développement social. Ces jeunes travaillent actuellement sur les dossiers de l'emploi, du coût de la faim, de la protection sociale et de l'urbanisation.

159. Dans le domaine des migrations internationales, un appui technique a été fourni aux processus du Forum mondial sur la migration et le développement, dans le cadre du sous-programme. Cet appui a consisté à mener des recherches stratégiques et à rédiger une déclaration destinée au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu en 2013.

160. Les pays d'Afrique ont toujours besoin d'investir dans le capital humain. À cet égard, l'initiative organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine, le Programme alimentaire mondial et la CEA sur le coût de la faim en Afrique a permis d'encourager les parties concernées à accorder la priorité au problème de la nutrition des enfants sur le continent. La méthode adoptée dans les études réalisées dans le cadre de cette initiative pourrait s'appliquer à un grand nombre de facteurs de pauvreté pour permettre de mieux comprendre les conséquences que des problèmes tels que l'analphabétisme et le chômage peuvent avoir sur le transfert de pauvreté entre les générations. Des études ont été menées en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland et sont en cours au Burkina Faso, au Ghana, au Malawi et au Rwanda. La CEA prêterait son concours à la mise en œuvre de la Nouvelle initiative de l'Afrique en faveur de l'élimination du retard de croissance (ARISE) proposée par la Commission de l'Union africaine pour aider les États membres à éliminer leurs retards de croissance.



161. Dans le cadre du sous-programme, des consultations ont été organisées avec des experts et des acteurs de l'urbanisation de l'Afrique pour guider la Commission dans ses travaux et déterminer le rôle précis qu'elle peut jouer dans ce domaine. Les recommandations auxquelles elles ont donné lieu portent sur les volets statistique, social et économique de l'urbanisation et sur les points à améliorer dans cette politique. La CEA joue un rôle essentiel à cet égard, car elle comble les lacunes de la politique d'urbanisation dans les domaines de la statistique et de la connaissance, en particulier à l'échelle régionale. Ce faisant, elle contribuera à la cohérence des activités d'urbanisation et fera en sorte que les questions d'urbanisation soient prises en compte dans les activités de développement social menées par la CEA.

162. Dans le cadre du sous-programme, et en collaboration avec l'IDEP, des stages de formation sont dispensés aux décideurs des États membres et un outil technique – l'indice africain de développement social – est mis au point pour les aider à trouver des solutions aux problèmes de l'exclusion et de l'inégalité d'accès aux services sociaux. Cet indice sera pour les États membres un moyen efficace d'évaluer leur politique de développement social.

## CHAPITRE III.

# Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

163. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA, tenues dans le courant de l'année 2013 et au début de l'année 2014. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clés des réunions des organes subsidiaires qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information et/ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui sont prévues, mais n'ont pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du présent rapport.

164. Un examen des organes intergouvernementaux de la Commission, entrepris en 2013 dans le cadre de la réforme institutionnelle, a eu pour résultat la suppression de ceux qui faisaient double emploi et l'adoption d'une structure plus rationnelle alignée sur les orientations programmatiques de la CEA. Ainsi, ces organes se consacrent dorénavant essentiellement aux questions générales de développement aux niveaux sous-régional et régional ou sont des organes subsidiaires composés d'experts, ainsi qu'il est exposé dans les sections ci-après:

### A. Organes traitant de questions générales de développement

#### 1. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

165. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les

grandes orientations des activités du secrétariat de la CEA, examine et approuve le programme de travail de la CEA, sert de cadre pour définir la position de l'Afrique sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies, et se prononce sur les recommandations que lui soumettent ses organes subsidiaires et le Secrétaire exécutif de la Commission. Depuis 2008, la session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence dans la définition de la position de l'Afrique sur les questions clés de développement.

166. Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence et lui fournit un appui technique. Le Bureau de la Commission comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions du continent, qui sont l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Il se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élu sur une base sous-régionale.

#### 2. Les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA

167. Les cinq comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par le truchement de son propre Comité d'experts. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations au sujet de questions importantes touchant le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économique sous-régionales. Lorsque le besoin s'en

fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales pour offrir un cadre au sein duquel les participants aux rencontres ministérielles traitent de problèmes précis relatifs au développement sous-régional. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

## B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

168. Il existe quatre organes qui relèvent de la Commission et ont des responsabilités essentiellement techniques et sectorielles. Ce sont: le Comité Femmes et développement, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales et le Comité de la statistique.

169. Ces comités tiennent une session ordinaire une fois tous les deux ans et rendent compte à la Commission, à sa session annuelle, par le truchement du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent les décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts en matière de développement qui éclairent et guident la CEA dans l'action qu'elle mène dans divers secteurs.

## C. Réunions tenues pendant la période à l'examen

170. La nouvelle structure intergouvernementale a pris effet en janvier 2014. Les organes subsidiaires qui se sont réunis en 2013 l'ont fait sous leur ancienne configuration, tandis que ceux qui se sont réunis en 2014 l'ont fait sous la nouvelle. Les principales conclusions de ces réunions sont résumées ci-dessous. Y est inclus aussi un aperçu d'une réunion qui est prévue, mais qui n'a pas encore eu lieu au moment où ce rapport annuel a été établi.

### 1. Huitième réunion du Comité Femmes et Développement

171. La huitième réunion du Comité Femmes et développement a été organisée et tenue à Addis-Abeba en novembre 2013 sur le thème « L'Afrique après

2015: assurer l'égalité entre les sexes pour la transformation et le développement du continent ». La réunion a examiné plusieurs sujets liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment la position commune africaine concernant le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015; le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des sept domaines stratégiques du troisième examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+15); la problématique hommes-femmes sous l'angle des changements climatiques et le genre en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Le Comité a également examiné les travaux de recherche sur les politiques que mène actuellement le Centre africain pour le genre et le développement social de la CEA et a donné des indications à ce sujet. Voici quelques-unes des recommandations majeures issues de la réunion:

- (a) La CEA devrait aider les États membres à harmoniser les dimensions sexospécifiques et à assurer la convergence entre les examens actuels et futurs et les processus régionaux (Beijing+15 et activités de la Commission de la condition de la femme), d'une part, et les consultations actuelles sur la position commune africaine concernant le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, d'autre part;
- (b) Il faudrait mettre davantage l'accent non seulement sur la production de données ventilées par sexe, y compris celles sur le budget-temps dans les différents secteurs de développement, qui serviront à élaborer des politiques et des programmes, mais également sur la promotion de travaux de recherche fondés sur les faits concernant les questions d'égalité des sexes.
- (c) Pour faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques répondant aux préoccupations concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la CEA devrait soutenir les initiatives visant à rendre les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre hommes et femmes plus aptes à utiliser les outils élaborés par la Commission et veille à ce que tous les États membres bénéficient de programmes sur l'égalité des sexes.
- (d) Il faudrait que la CEA élabore un programme d'appui au travail des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine du financement des activités relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et qu'elle établisse des partenariats

stratégiques avec les ministères en charge des finances et de la planification du développement.

## **2. Vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord**

172. La vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord a eu lieu en mars 2014 à Rabat, sur le thème: « L'industrialisation au service d'un développement durable et inclusif en Afrique du Nord ». Les experts présents à la réunion ont fait d'importantes recommandations sur les politiques et stratégies visant à relever les défis actuels et émergents, dont l'amélioration de la gouvernance économique et sociale; la création de conditions d'une croissance plus durable et inclusive; l'approfondissement de l'intégration régionale, notamment par le développement des chaînes de valeur régionales pour accélérer la diversification et la transformation des économies de la sous-région; l'engagement d'une réforme profonde des transferts sociaux pour assurer la viabilité des finances publiques et la mise en place de politiques sociales plus efficaces et équitables.

173. La réunion a porté principalement sur les aspects économiques de la transformation structurelle, appelant à développer un secteur industriel plus diversifié, à transformer les structures de production pour créer de la valeur et des emplois stables et décents.

174. Les participants aux discussions au cours de la table ronde sur «le développement des chaînes de valeur régionales pour accélérer la diversification et la transformation des économies nord-africaines» ont proposé des pistes pour répondre à ces questions ainsi qu'au défi de l'intégration de l'Afrique du Nord dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Afin d'accélérer l'industrialisation de la région, les participants ont appelé à améliorer et à renforcer l'environnement des affaires en général et les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de l'intégration des pays de la sous-région dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

175. Parmi les autres questions soulevées et examinées figuraient la vision à long terme pour l'Afrique à l'horizon 2063, la perspective à moyen terme sous le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et la définition des objectifs de développement durable. S'agissant de ce programme, les experts ont souligné que les enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD étaient importants pour la définition des priorités de développement de la sous-

région. Les pays devraient veiller à ce que les indicateurs soient mesurables et les indicateurs qualitatifs pris en considération.

176. Le Comité a réaffirmé le rôle central et crucial des données statistiques dans tous les processus de développement, et s'est félicité de l'élaboration par la CEA de profils de pays.

La documentation destinée aux organes délibérants, les autres documents connexes et les manifestations organisées au cours de la réunion ont permis de sensibiliser le public à l'état du développement économique et social dans la sous-région, ainsi que de mettre en évidence les principaux défis de développement qui se posent à l'Afrique du Nord.

## **3. Vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest**

177. La vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest tenue en mars 2014, à Yamoussoukro, sur le thème: « L'industrialisation au service de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », a été l'occasion pour les participants d'examiner les mesures de politique pouvant aider la sous-région à faire face aux difficultés qu'elle rencontre, en particulier celles concernant l'industrialisation et son lien avec la sécurité alimentaire. Les experts ont souligné l'urgente nécessité pour la sous-région d'utiliser son énorme potentiel agricole, minier et énergétique pour accélérer la croissance et le développement, conformément à la Vision 2020 formulée par la CEDEAO. Le potentiel inexploité de création de plus de valeur le long de la chaîne de valeur des ressources naturelles est un élément important du développement que la sous-région devrait inclure dans sa stratégie globale de développement.

178. En marge de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts s'est tenue une réunion de groupe spécial d'experts pour faire le point des progrès accomplis dans l'application des politiques macroéconomiques et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest, s'agissant en particulier de la création d'une monnaie unique dans la sous-région. Les experts ayant participé à la réunion ont convenu qu'il fallait procéder à des analyses et des études plus approfondies pour déterminer dans quelle mesure les critères de convergence étaient intégrés dans la politique macroéconomique nationale des pays de la

sous-région. Une table ronde spéciale a également été organisée à l'occasion pour permettre aux experts, aux universitaires et aux autres participants de partager leurs expériences et d'échanger des vues sur les difficultés liées à la mesure de l'efficacité du développement dans la sous-région.

#### **4. Trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale**

179. La trentième réunion du CIE pour l'Afrique centrale s'est tenue à N'Djamena en mars 2014 sur le thème de : « L'industrialisation et la modernisation des entreprises au service du passage à l'économie verte en Afrique centrale ». La réunion a enregistré la présence de plus de 60 participants venant des États membres, du Secrétariat de la CEEAC et d'institutions sous-régionales, auxquels s'ajoutent les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad. Voici les sujets examinés sur la base des documents préparés pour la réunion par le Bureau sous-régional en Afrique centrale: i) Rapport d'activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale en 2013, y compris l'état de mise en œuvre du programme pluriannuel; ii) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD, et iii) Présentation de profils sous-régionaux et nationaux.

180. Les experts se sont félicités des profils régionaux et de pays nouvellement établis dans le cadre de la réforme de la CEA et les ont qualifiés d'outils importants d'aide à la décision pour élaborer la politique économique de la sous-région. Le Comité a recommandé d'examiner la question du financement de l'industrialisation et de la modernisation des entreprises à la Conférence des ministres de 2014, et de fournir des orientations sur l'intégration de l'économie verte dans les stratégies de développement industriel. Il a exhorté la CEEAC à redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration régionale par des actions concrètes bénéficiant aux citoyens de la communauté et demandé à la CEA d'améliorer son interaction avec les États membres de la sous-région par des visites régulières pour échanger des idées sur les questions émergentes.

#### **5. Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est**

181. La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts a eu lieu en février 2014 à Kinshasa. Elle était organisée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, sur le thème: « Champions nationaux, investissement direct étranger et transformation structurelle en Afrique de l'Est ». Y ont pris part plus de 200 participants venant de l'ensemble des 14 États membres de la sous-région, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des membres du corps diplomatique, des représentants de la société civile et du secteur privé. Trois réunions de groupe spécial d'experts et une table ronde ont été organisées en marge de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, à laquelle ont été examinées d'importantes publications destinées à mieux sensibiliser le public, à approfondir la compréhension, partager des connaissances et adopter des recommandations concrètes sur certaines questions d'actualité. Les experts ont examiné plusieurs communications importantes, dont le document de synthèse sur le thème de la réunion, un rapport sur les évolutions macroéconomiques et sociales majeures en Afrique de l'Est, le rapport annuel d'activités de la CEA en Afrique de l'Est et un document sur le thème de la Conférence des ministres de 2014. On trouvera ci-après un résumé des délibérations de la réunion et les recommandations formulées.

182. Le Comité a reconnu l'importance de l'investissement direct étranger pour le développement de l'Afrique, tout en notant que les résultats en matière de développement découlant d'une croissance axée sur ces investissements n'étaient pas suffisants pour entraîner une transformation structurelle et un développement diversifié dans la sous-région. Ils ont indiqué que l'incapacité du marché de créer des emplois posait un problème particulièrement difficile à résoudre, compte tenu de la combinaison d'un niveau extrêmement élevé d'informalité dans les économies de la sous-région et du nombre sans cesse croissant des jeunes gens qui arrivent sur le marché du travail.

183. Dans une perspective d'avenir, il a été reconnu que les entreprises pouvant être qualifiées de « champions nationaux », en d'autres termes les principales entreprises publiques ou privées capables de rivaliser sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux, pouvaient, si on leur en donnait les

moyens, jouer un rôle important dans la promotion d'une croissance créatrice d'emplois. Les experts ont par ailleurs noté qu'il existait de bons exemples, rares certes, de champions nationaux sur le continent, comme la compagnie aérienne Ethiopian Airlines, la Générale des carrières et des mines (Gécamines) et la banque Equity Bank du Kenya. Dans le même temps, ils ont fait observer que, pour déclencher une transformation structurelle, il était essentiel de multiplier le nombre de ces champions nationaux dans l'ensemble de la région. Ils ont aussi souligné que la sous-région et le continent dans son ensemble avaient besoin de ce qu'ils ont appelé « une révolution afro-capitaliste » pour libérer leur potentiel d'entrepreneuriat.

184. Les experts ont également soutenu que développer et faire mûrir des champions nationaux, il faudrait axer les interventions de politique sur les cinq domaines suivants: premièrement, développer des politiques industrielles et commerciales reposant sur une politique de contenu local; deuxièmement, renforcer les marchés en soutenant les réformes politiques et en assainissant le climat des affaires; troisièmement, mettre à profit les investissements provenant des marchés émergents; quatrièmement, promouvoir la planification du développement, renforcer les institutions et combler les déficiences de capacité et, cinquièmement, moderniser et améliorer les infrastructures matérielles et immatérielles, y compris la facilitation du financement, du commerce et des transports.

185. Enfin, le Comité a insisté sur la nécessité d'assainir le climat des affaires en tant que préalable à la promotion de champions nationaux, en veillant à la stabilité politique et à la création d'un environnement macroéconomique stable pour une croissance économique soutenue; assurer aux investisseurs locaux un meilleur accès au crédit et consolider les partenariats public-privé et, partant, le rôle du secteur privé.

186. Le Comité a convenu de tenir sa dix-neuvième réunion à Madagascar en 2015, sur le thème « Exploiter l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ».

## **6. Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe**

187. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe a été organisée par le Bureau sous-régional de la Commission en Afrique australe, en étroite collaboration avec le Gouvernement zambien, et s'est tenue en mars

2014 à Livingstone (Zambie). Elle avait pour thème: « Mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe ». Ont pris part à la réunion 64 participants au total, représentant les États membres de la sous-région, les secrétariats de la SADC et du COMESA, le Bureau régional de l'Union africaine en Afrique australe, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et des organismes des Nations Unies. Elle s'est tenue parallèlement à une réunion de groupe spécial d'experts qui a examiné et validé un projet de publication non périodique établi par le bureau sous-régional et intitulé « L'intégration régionale: mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe ».

188. Les participants à la réunion ont examiné des questions politiques clés liées à la gestion et à la mise en valeur des ressources minérales, foncières, en eau, forestières, et de la pêche, en mettant l'accent sur la façon dont l'Afrique australe pourrait exploiter ces ressources pour mener la transformation sociale et économique, lutter contre le chômage et promouvoir une croissance inclusive et un développement élargi dans la sous-région. Le Comité a examiné et approuvé les recommandations contenues dans les trois rapports destinés aux organes délibérants présentés par le bureau sous-régional, à savoir un rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, un rapport sur les activités de la CEA en Afrique australe au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et un rapport d'étape sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe, un accent particulier étant mis sur la gouvernance des ressources naturelles.

189. Le Comité a approuvé un certain nombre de recommandations portant sur les questions de réformes politiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de convergence macroéconomique, la valorisation des ressources naturelles, la transformation et la création d'emplois, la gouvernance des ressources naturelles; les inégalités de revenus et le renforcement des capacités pour atteindre les objectifs de développement social. En particulier, les États membres ont été invités à prendre les mesures suivantes: établir des priorités et investir dans les industries axées sur les ressources naturelles et ayant accès à des marchés prévisibles, afin de promouvoir une croissance inclusive; créer des fonds souverains qui permettraient d'assurer l'équité intergénérationnelle et amortir les effets de l'instabilité des prix des matières premières sur leurs économies. Dans le domaine de la gouvernance, le Comité a appelé à l'harmonisation et à la

mise en œuvre des cadres internationaux, régionaux et nationaux de gouvernance convenus et, s'agissant de l'élaboration des politiques, il a exhorté les États membres à recentrer leurs politiques et leurs dépenses nationales sur les mesures visant à réduire la pauvreté et les inégalités.

---

## Annexe

# Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres des finances de l'Union africaine de 2013

## Introduction

Le présent rapport de suivi donne un aperçu synoptique des principales activités et mesures entreprises par le secrétariat de la CEA pour donner suite aux décisions et résolutions pertinentes adoptées par la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, qui s'est tenue en mars 2013. Toutefois, étant donné que certaines de ces résolutions et décisions se prêtent à l'adoption et à l'exécution concertées de mesures par la CEA et la Commission de l'Union africaine dans la mesure où elles visent des objectifs communs et transcendent leur travail, le présent rap-

port rend compte des activités entreprises par les deux organisations.

Le présent rapport met en lumière un certain nombre de réalisations majeures en appui au développement des États membres et énonce des recommandations sur la manière d'améliorer encore l'action entreprise.

Il est soumis à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine de 2014 pour examen et à titre d'orientations complémentaires.

Décisions et recommandations		Mesures prises
Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	
<p><b>907 (XLVI) L'industrialisation au service d'une Afrique émergente</b></p> <p><i>Prie</i> la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre une étude et de recommander des stratégies et des mécanismes appropriés pour encourager et soutenir les technologies de pointe endogènes, les connaissances autochtones et l'innovation fondée sur le savoir, y compris la création dans chaque communauté économique régionale de centres régionaux de technologie;</p> <p><i>Demande en outre</i> à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une approche cohérente qui aidera les pays africains à renforcer leurs capacités et à entreprendre efficacement l'industrialisation fondée sur les avantages comparatifs.</p>	<p>L'édition 2014 du <i>Rapport économique sur l'Afrique</i>, établie conjointement par la CEA et la CUA, vise à améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques et sociales des États membres. Le rapport, qui s'intitule « Industrialisation dynamique en Afrique: Institutions innovantes, procédés efficaces et mécanismes souples » étudie les contraintes et possibilités d'industrialisation de l'Afrique et promeut un cadre intégré de politiques de développement pour l'efficacité des politiques d'industrialisation. Le rapport sera lancé à la septième réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, à Abuja (Nigéria) en mars 2014.</p> <p>Les études de cas de pays menées en préparation de l'édition de 2014 du <i>Rapport économique sur l'Afrique</i> répondent aux demandes présentées dans la résolution 907.</p>	

Mesures prises	
Décisions et recommandations	Déclaration ministérielle
<p><b>909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique</b></p> <p>2. <i>Engage</i> la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à élaborer une initiative continentale relative au dividende démographique qui permettra au continent africain d'accélérer le développement économique et de contribuer à la renaissance africaine;</p> <p>3. <i>Invite</i> les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales, les institutions de recherche et les universités à travailler avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement afin de fournir une assistance technique, des services d'experts ainsi que les ressources financières pour permettre aux États membres d'agir afin de réaliser et de récolter les bénéfices de leur dividende démographique;</p> <p>4. <i>Demande</i> à la Commission de l'Union africaine de porter l'initiative continentale sur le dividende démographique ainsi que le contenu de la présente résolution à l'attention des conférences des ministres de la santé, des ministres du développement social, des ministres de l'industrie ainsi que des ministres de l'éducation et des ministres de la promotion de la jeunesse de l'Union africaine;</p> <p>5. <i>Demande également</i> à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un fonds pour la recherche afin de faciliter les activités de recherche sur le dividende démographique en Afrique, avec l'appui des États membres et des partenaires de développement.</p>	<p><i>Concernant les paragraphes 2 et 3:</i></p> <p>Le comité de pilotage chargé de la manifestation parallèle sur le dividende démographique à la Conférence des ministres de 2013 a proposé d'instaurer un secrétariat pour appuyer l'initiative continentale sur le dividende démographique. Une note conceptuelle sur cette proposition a été préparée par le comité de pilotage et soumise pour examen à la CEA et à la Commission de l'Union africaine. Il est proposé d'établir un petit secrétariat soit à la CEA soit à la Commission de l'Union africaine pour lancer un programme qui prévoient la réalisation des actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la production d'analyses pénétrantes (éclairées) sur des pays individuels qui étudient les éléments clés du contexte démographique, social, économique et environnemental et leurs incidences sur le dividende démographique;</li> <li>• Susciter une compréhension fondamentale plus fine des principales incidences sur le dividende démographique en Afrique: a) de l'urbanisation rapide, b) de l'explosion démographique des jeunes, c) du vieillissement de la population et d) de la question de l'égalité des sexes;</li> <li>• Réaliser des analyses rigoureuses, soucieuses du contexte pour en dégager les réponses politiques nécessaires sur le plan national afin de conforter l'occasion qui se présente au niveau démographique et d'en tirer parti;</li> <li>• Aider au recensement de modèles de bonnes pratiques et au développement de programmation concrète, entre autres par le biais d'échanges et d'apprentissage entre pays;</li> <li>• Favoriser l'intégration de stratégies centrées sur le dividende démographique dans les principaux programmes de développement socioéconomique aux niveaux national et régional.</li> </ul>

<p>Décisions et recommandations</p>	<p>Déclaration ministérielle</p>	<p>Mesures prises</p>
<p>Décisions/résolutions</p>		<p><b>Concernant le paragraphe 4:</b></p> <p>L'initiative sur le dividende démographique a été présentée aux conférences des ministres de la santé, de l'industrie, du travail et des affaires sociales de l'Union africaine.</p> <p>Les conférences des ministres de l'éducation et du développement social auront lieu dans le courant de 2014 et l'initiative sur le dividende démographique leur sera présentée à cette occasion.</p> <p><b>Concernant le paragraphe 5:</b></p> <p>Le comité de pilotage sur le dividende démographique a chargé un des membres du comité de mener des consultations préliminaires pour sonder la disposition des donateurs à soutenir la création d'un fonds sur le dividende démographique en Afrique.</p>

Décisions et recommandations		Mesures prises
Décisions/résolutions	Déclaration ministérielle	
<b>910 (XLVI)</b>	<b>Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015</b>	
	<p>Nous prenons note du Document final issu de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, appelé à constituer une contribution essentielle de l'Afrique aux processus de suivi de Rio+20, et demandons à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres partenaires d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régional relatif à une mise en œuvre coordonnée des résultats de Rio+20 en Afrique. Ce plan devrait inclure des stratégies conçues pour intégrer les résultats de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement, et de manière à tenir compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les différents impératifs de développement économique, social et environnemental. Nous demandons aussi instamment que des mesures soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les objectifs de développement durable, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ».</p>	<p>La CEA, en partenariat avec la CUA et la BAD, a facilité l'établissement de cinq rapports sous-régionaux et d'un rapport régional sur les principales questions prioritaires de développement durable et les objectifs de développement durable susceptibles d'être réalisés. Ils ont été présentés à la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable qui a été organisée du 31 octobre au 5 novembre 2013 par les partenaires. La réunion, qui comprenait un débat d'experts et un débat ministériel, a attiré plus de 400 participants, dont des décideurs tels que les ministres, ainsi que des experts venant de tous les 54 États membres et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales et de partenaires de développement. Les participants à la réunion ont adopté un document final contenant, entre autres, un ensemble convenu de 12 objectifs de développement durable, qui enrichirait les travaux du Comité de chefs d'État et de gouvernement de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.</p>

<p><b>Décisions et recommandations</b></p> <p><b>Décisions/résolutions</b></p>	<p><b>Déclaration ministérielle</b></p>	<p><b>Mesures prises</b></p>
<p><i>Invite</i> la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en place un groupe de travail technique africain chargé de traduire les priorités de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 en objectifs et cibles concrets et de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable et dans le programme adopté à l'échelle mondiale pour l'après-2015.</p>	<p>Nous félicitons la CUA, la CEA et la BAD pour les efforts qu'elles déploient afin de mener de larges consultations à l'échelle des régions et du continent sur le programme de développement pour l'après-2015, et demandons à ces institutions de faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable et dans le programme. À cette fin, nous demandons aux trois institutions de traduire la position commune de l'Afrique en objectifs, indicateurs et cibles concrets, en mobilisant toutes les énergies et tous les partenariats nécessaires pour aboutir.</p>	<p>La Commission, en collaboration avec la CEA et la Banque africaine de développement, a créé un groupe de travail technique composé de la CEA, de la CUA, de la BAD et d'États membres de chaque région. Le groupe a tenu sa première réunion à Pretoria le 3 mai 2013 pour approuver son mandat et lancer le processus de définition d'objectifs et d'indicateurs.</p> <p>Le groupe de travail technique s'est réuni de nouveau à Kigali du 11 au 14 novembre 2013 pour établir une liste d'indicateurs concernant le programme de développement pour l'après-2015, en s'appuyant sur les domaines prioritaires définis dans le projet de Position africaine commune. Un projet de liste de 450 indicateurs a été arrêté. Les travaux du groupe de travail technique ont toutefois été suspendus en attendant l'adoption de la Position africaine commune, qui a eu lieu en janvier 2014 à Addis-Abeba. La version finale de la Position africaine commune a été approuvée par le Comité de haut niveau le 28 février 2014 à N'Djamena. Après cette approbation, un projet de liste d'objectifs a été élaboré et les travaux du groupe de travail technique devront reprendre.</p>

